



RAPPORT DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES
(SPPGDMA)
2021

Téléchargeable sur www.ccn.fr



Table des matières

PARTIE 1 :	4
LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI.....	5
1.1 Présentation du périmètre	5
1.2 Déchets pris en charge par le service et mode de collecte	6
1.3 Présentation globale de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers.....	7
2. LA PREVENTION DES DECHETS	9
2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010	9
2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES	10
2.2.1 Les objectifs réglementaires	11
2.2.2 Les objectifs régionaux	12
2.3 AUTRES OBJECTIFS.....	12
2.3.1. Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire 2	12
2.3.2 Projet de Territoire 2017-2030 :.....	13
2.3.3 Labellisation Cit'ergie.....	14
2.4 LE PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS.....	14
2.4.1 La sensibilisation du jeune public et des scolaires.....	14
2.4.2 La sensibilisation tous public.....	14
2.4.3 Le compostage	14
2.4.4 Diffusion du stop pub.....	15
3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION ET EVOLUTION	16
3.1 LA PRECOLLECTE.....	16
3.2 LES EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	17
3.2.1 La collecte sélective (emballage, papier et verre)	17
3.2.2 Evolution des tonnages	22
3.2.3 Le taux de recyclage	24
3.2.4 L'apport volontaire en déchèterie	25
3.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE.....	31
3.4 LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES.....	34
3.5 MAINTENANCE ET FOURNITURES.....	36
PARTIE 2 :	38
LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	38
4. LE CADRE REGLEMENTAIRE	39
5. LES DONNEES GENERALES.....	39
6. L'INFORMATION A L'USAGER	41

6.1	UNE COMMUNICATION ADAPTEE	41
6.1.1	Distribution des différents documents lors de l'inscription de l'utilisateur au service de collecte	42
7.	LES INDICATEURS FINANCIERS	43
7.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	43
7.1.2	Dépenses de fonctionnement.....	43
7.1.3	Recettes de fonctionnement	44
7.1.4	Evolution des coûts de services de fonctionnement	45
7.2	LES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	46
7.2.1	Les dépenses d'Investissement.....	46
7.2.2	Les recettes d'Investissement	47

Préambule : La Réglementation

Le décret n°2000-404 du 11 Mai 2000 prévoit :

La Présidente de la Communauté de Communes de Nozay présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de la Communauté de Communes pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque Maire des « communes membres » de la CCN pour une présentation auprès de son conseil municipal.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège de la CCN ainsi que l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PARTIE 1 :

**LES INDICATEURS
TECHNIQUES**

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

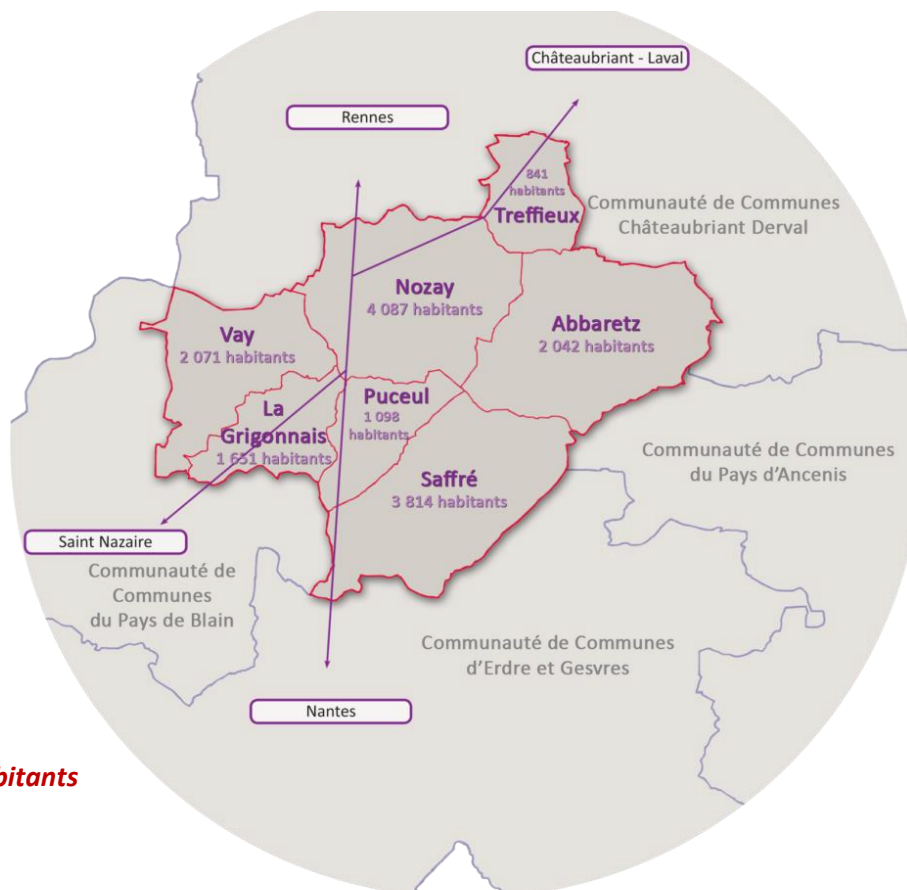
1.1 Présentation du périmètre

Présidée par Claire Théveniau, la Communauté de Communes de Nozay a été créée en 1995.

Située au nord du département de la Loire-Atlantique, elle regroupe aujourd'hui sept communes, soit 16 261 habitants au 1^{er} janvier 2021 (Chiffres DGF 2020).

Les sept communes qui composent le territoire de la Communauté de Communes de Nozay sont les suivantes :

- ✓ Abbaretz (2131 hbts)
- ✓ La Grigonnais (1703 hbts)
- ✓ Nozay (4218 hbts)
- ✓ Vay (2127 hbts)
- ✓ Puceul (1154 hbts)
- ✓ Saffré (3954 hbt)
- ✓ Treffieux (885 hbts)



16 261 habitants

Légende

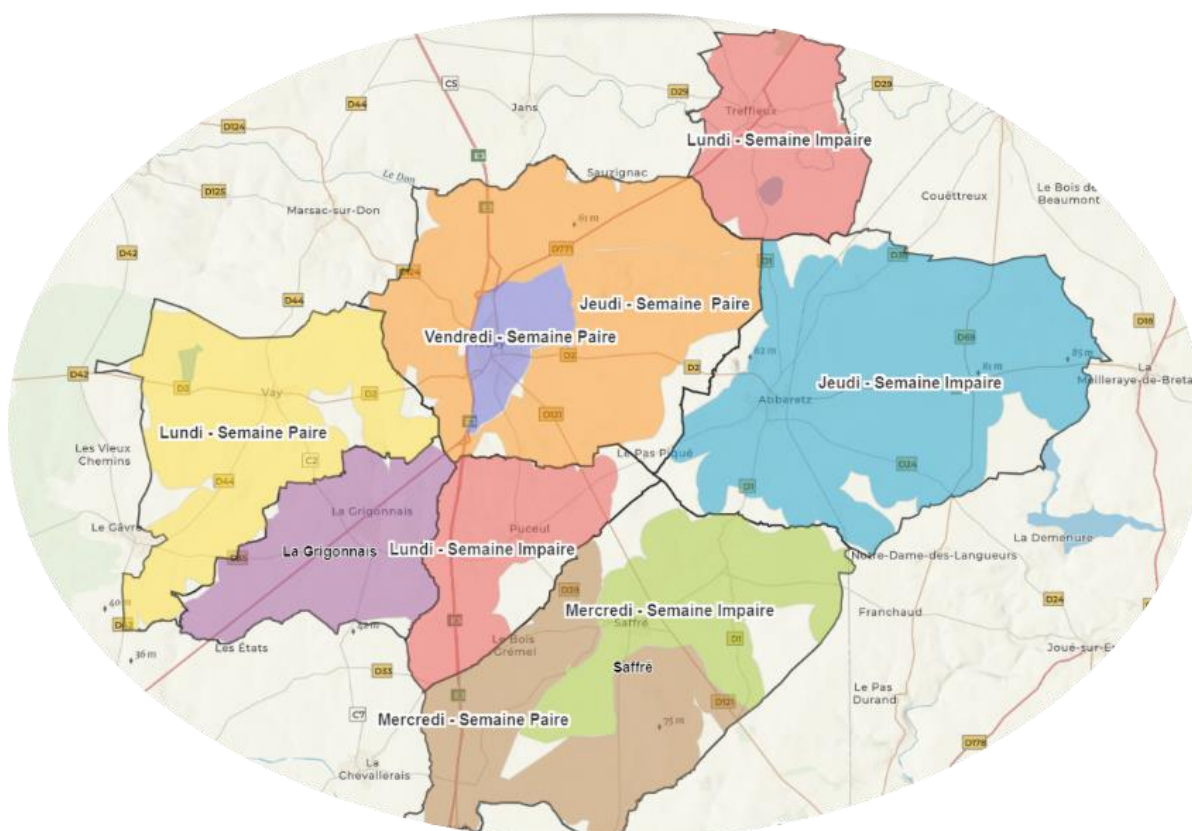
-  Limites communales
-  Limites administratives de la Communauté de Communes de Nozay

1.2 Déchets pris en charge par le service et mode de collecte

La Communauté de Communes met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets des ménages mais aussi ceux des professionnels assimilés à des déchets ménagers (entreprises, artisans, associations, administrations...) qui peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Types de déchets	Mode de collecte		
	Porte à porte en bac (vert)	Point d'apport volontaire	Déchèterie
Ordures Ménagères Résiduelles	×		
Recyclables : Emballages, Verres, Papiers		×	×
Bois, Cartons, Métaux, Mobilier, Déchets Dangereux, Déchets ultimes, Déchets Verts, Déchets Electriques et Electroniques, Gravats			×
Objets réutilisables (recyclerie)			×
Textiles et chaussures		×	×

* Bornes Le Relais présentent en déchèteries et sur l'ensemble des communes

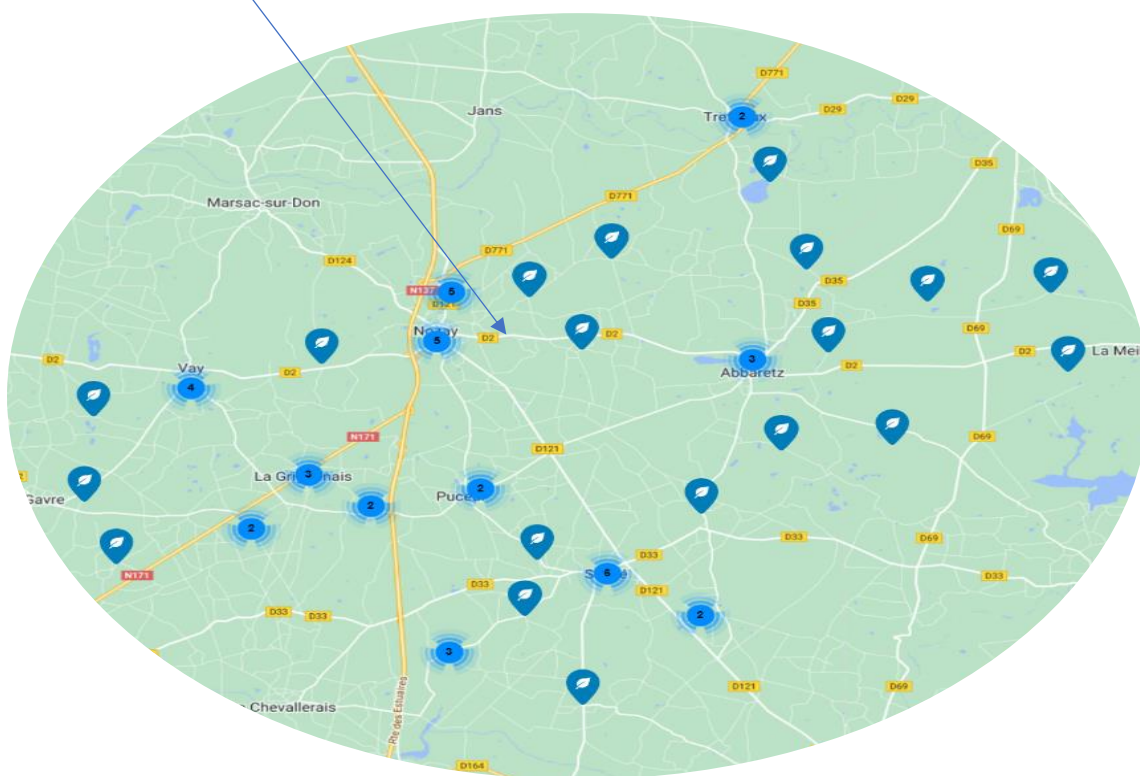


La collecte des ordures ménagères résiduelles s'organise en porte à porte une fois tous les quinze jours (C0.5) sur l'ensemble du territoire .

La Communauté de Communes a également en charge la création et la gestion des déchèteries sur le territoire intercommunal.

Deux déchèteries :

- Les Briuelles (Treffeux)
- L'oseraye (Puceul)



Les autres points représentent les colonnes de tri sélectif (colonnes aériennes bois) mises à disposition des usagers sur le territoire.

1.3 Présentation globale de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers

Conformément à ses statuts, la Communauté de Communes de Nozay a la compétence « Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ».

La Communauté de Communes de Nozay a fait le choix de déléguer la partie élimination et valorisation au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), dans le respect des dispositions de l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le SMCNA regroupe 5 Communautés de Communes et se compose de 40 communes pour 155 000 habitants.

Ce syndicat a pour mission l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Briouilles situé sur la commune de Treffieux (fermeture prévue en octobre 2025), le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries ainsi que la mise en place d'actions en faveur de la réduction des déchets.



Le service de collecte des déchets ménagers se compose de 4.7 « équivalents temps pleins » soit :

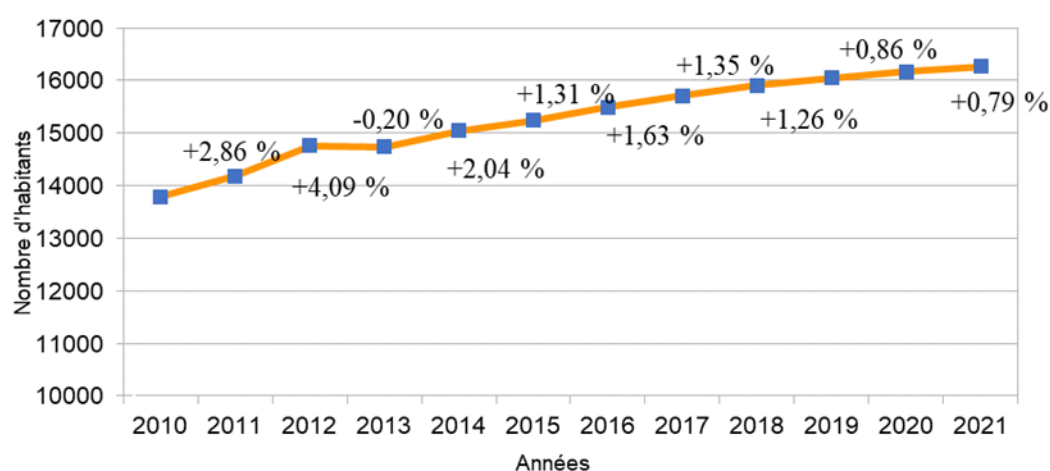
- Un responsable du service déchets (1 ETP)
- Un gestionnaires Redevance Incitative (0,8 ETP)
- Un responsable Prévention (0.5 ETP)
- Trois agents d'accueil déchèterie (2,6 ETP)

2. LA PREVENTION DES DECHETS

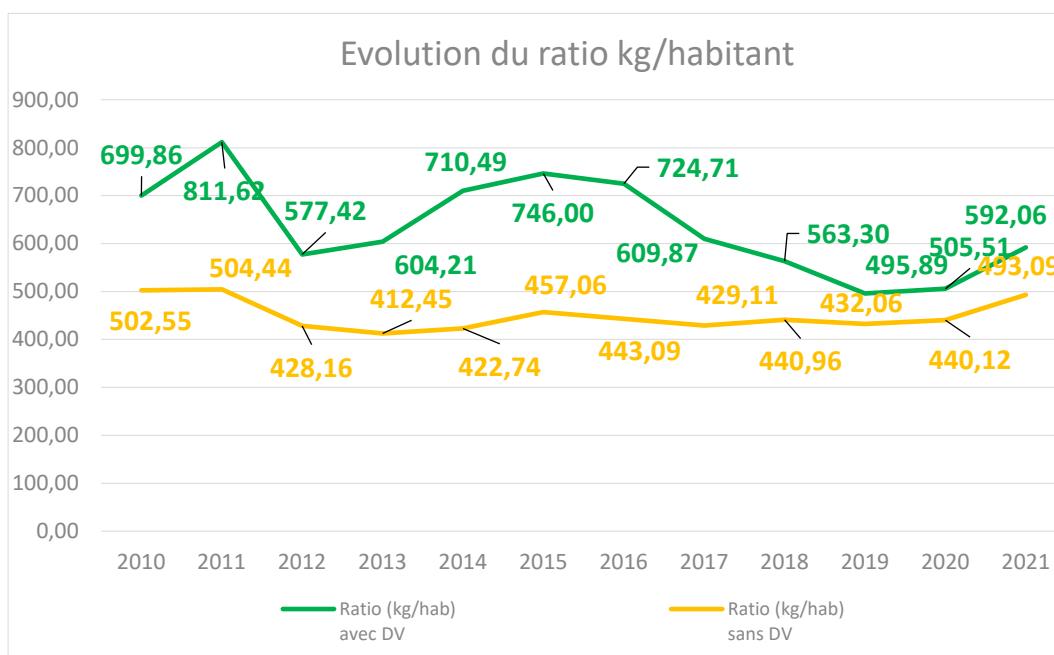
2.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'habitants	13789	14184	14764	14735	15042	15242	15495	15707	15907	16045	16172	16261
Evolution		2,86%	4,09%	-0,20%	2,04%	1,31%	1,63%	1,35%	1,26%	0,86%	0,79%	0,55%

Evolution de la population depuis 2010

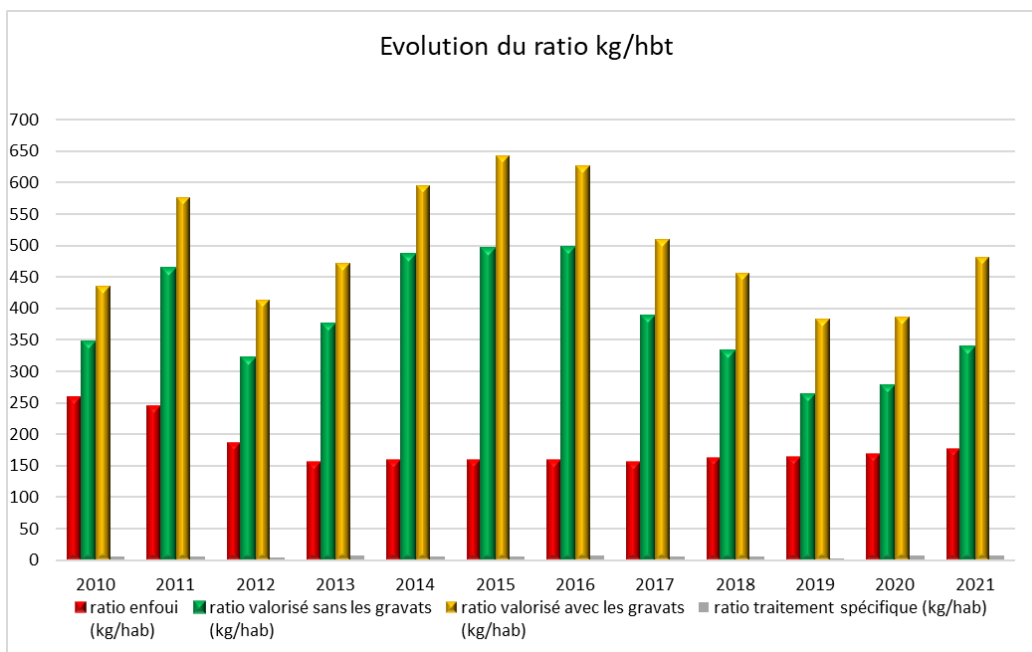


	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2010/2021	Evolution 2020/2021
Production totale (en tonnes) avec DV	9 650,37	11 512,05	8 525,01	8 903,09	10 687,14	11 370,46	11 229,34	9 579,16	8 960,43	7 956,53	8 175,13	9 627,46	-0,24 %	17,77 %
Production totale (en tonnes) sans DV	6 929,66	7 154,92	6 321,39	6 077,43	6 358,90	6 966,46	6 865,62	6 740,06	7 014,31	6 932,33	7 117,59	8 018,15	15,71 %	12,65 %
Ratio (kg/hab) avec DV	699,86	811,62	577,42	604,21	710,49	746,00	724,71	609,87	563,30	495,89	505,51	592,06	-15,40 %	17,12 %
Ratio (kg/hab) sans DV	502,55	504,44	428,16	412,45	422,74	457,06	443,09	429,11	440,96	432,06	440,12	493,09	-1,88 %	12,04 %



2.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

TONNAGES GLOBAUX (DMA)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2010/2021	Evolution 2020/2021
déchets enfouis	3 569,00	3 475,90	2 757,58	2 298,22	2 385,51	2 418,79	2 467,27	2 460,05	2 582,20	2 637,04	2 718,73	2 844,38	-20,30 %	4,62 %
déchets valorisés Sans les gravats	4 789,93	6 410,32	4 450,70	5 189,30	6 705,45	6 838,18	6 854,05	5 358,31	4 604,45	3 639,29	3 820,81	4 675,85	-2,38 %	22,38 %
déchets valorisés avec les gravats	6 005,90	7 957,55	5 697,47	6 507,46	8 212,45	8 861,92	8 661,31	7 036,84	6 293,78	5 283,67	5 337,48	6 656,83	10,84 %	24,72 %
déchets ayant un traitement spécifique	75,47	78,60	69,96	97,41	89,17	89,75	100,76	82,27	84,45	35,81	118,93	126,25	67,28 %	6,15 %
ratio enfoui (kg/hab)	258,83	245,06	186,78	155,97	158,59	158,69	159,23	156,62	162,33	164,35	168,11	175,88	-32,05 %	4,62 %
ratio valorisé sans les gravats (kg/hab)	347,37	464,89	322,77	376,34	486,29	495,92	497,07	388,59	333,92	263,93	277,09	339,10	-2,38 %	22,38 %
ratio valorisé avec les gravats (kg/hab)	435,56	577,09	413,19	471,93	595,58	642,68	628,13	510,32	456,43	383,18	387,08	482,76	10,84 %	24,72 %
ratio traitement spécifique (kg/hab)	5,47	5,54	4,74	6,61	5,93	5,89	6,50	5,24	5,31	2,23	7,35	7,76	41,85 %	5,57 %
TOTAL sans les gravats	8 434,40	9 964,82	7 278,24	7 584,93	9 180,14	9 346,72	9 422,08	7 900,63	7 271,10	6 312,15	6 658,46	7 646,48	-9,34 %	14,84 %
TOTAL avec les gravats	9 650,37	11 512,05	8 525,01	8 903,09	10 687,14	11 370,46	11 229,34	9 579,16	8 960,43	7 956,53	8 175,13	9 627,46	-0,24 %	17,77 %
taux valorisation sans les gravats	56,79 %	64,33 %	61,15 %	68,42 %	73,04 %	73,16 %	72,74 %	67,82 %	63,33 %	57,66 %	57,38 %	61,15 %	7,68 %	6,57 %
taux valorisation avec les gravats	62,23 %	69,12 %	66,83 %	73,09 %	76,84 %	77,94 %	77,13 %	73,46 %	70,24 %	66,41 %	65,29 %	69,14 %	11,10 %	5,90 %



La redevance déchets, accompagnée du Plan de prévention, a eu un effet immédiat en 2012 au regard de la baisse des tonnages même si la facturation était uniquement fictive et indicative. En 2021, la production totale de déchets ménagers et assimilés par habitant tant à augmenter. La collectivité est en deçà de la moyenne nationale annoncée à 580 kg/an /hab (Source : chiffres clés 2018 ADEME).

2.2.1 Les objectifs réglementaires

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à une transition énergétique pour une croissance verte réaffirme que la politique de réduction des déchets est une priorité qui prévaut sur tous les autres modes de traitement. Ainsi, en matière de déchets, la hiérarchie suivante s'applique :

- prévention,
- préparation au réemploi,
- recyclage,
- valorisation matière,
- valorisation énergétique,
- élimination.

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaires et à l'économie circulaire (loi Agec) fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux :

	Objectifs de la loi AGECE par rapport à 2010	Résultats
Diminution des déchets ménagers et assimilés (kg/hbt/an)	- 15 % en 2030	-15,40%
Augmentation du taux de valorisation matières et organiques des déchets non dangereux non inertes (en %)	55 % en 2020 puis 65 % en 2025	61,15%
Réduction des tonnages enfouis (déchet non dangereux)	-30 % en 2020 puis -50 % en 2025	-20,30%
Taux de réutilisation ou recyclage y compris les inertes (en %)	55 % en 2025, 60 % en 2030 puis 65% en 2035	69,14%
Réduction de la part des déchets enfouis (sur la part des déchets valorisables et ceux ayant un traitement spécifique)	Diminuer la part des déchets enfouis à 10% des Déchets Ménagers et Assimilés en 2035	29,54%

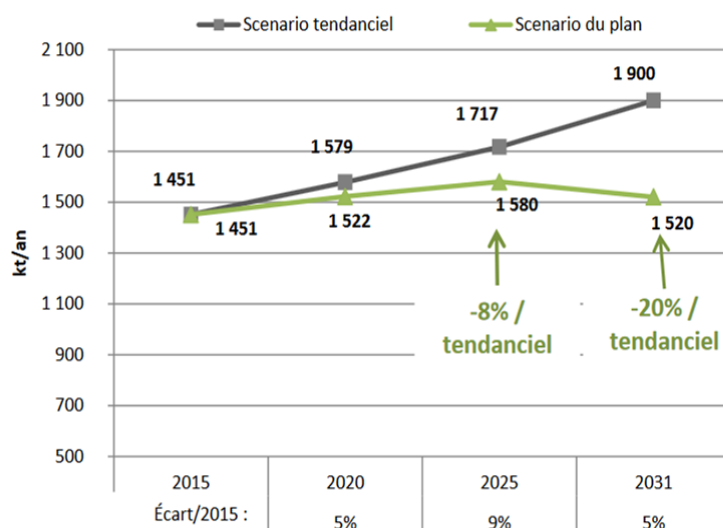
La collectivité a pour obligation de formaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilé. Ce dernier contient les objectifs de réduction des déchets fixés par la réglementation et les actions envisagées sur le territoire pour parvenir à atteindre ces objectifs. Le PLPDMA est obligatoire depuis septembre 2015 pour toute collectivité ayant les compétences « collecte, valorisation et traitement des déchets ».

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit également être en adéquation avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, adopté en 2019. Celui-ci fixe un objectif de 15 % de diminution des DMA en 2031 par rapport à 2010.

2.2.2 Les objectifs régionaux

Le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets a retenu un objectif de « diminution de la production des DAE de 8 % en 2025 par rapport au tendanciel à cette même échéance, et de 20 % en 2031. Cet objectif conduit à une quasi-stabilisation de la production de DAE non dangereux non inertes par rapport à 2015, y compris les déchets des collectivités. »

on dangereux non inertes par rapport à 2015, y compris les déchets des collectivités.



Graphique des tonnages des DAE du PRPGD (source : Synthèse PRPGD Pays de la Loire)

2.3 AUTRES OBJECTIFS

2.3.1. Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire 2

Ce nouveau PLPDMA s'inscrit dans le cadre du CODEC 2, signé avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA), financé par l'ADEME. Celui-ci a pour objectif une diminution de 1 % de DMA/an et d'une diminution de 40 % de l'enfouissement en 2022.

2.3.1.1 Gestion des déchets verts

2.3.1.1.1 Promotion du broyage : aide à la location de broyeurs

Ce dispositif d'aide financière, mis en place par le SMCNA depuis 2016, propose des bons aux usagers qui en font la demande pour bénéficier d'une réduction de -50 % sur la location d'un broyeur à la journée ou 1/2 journée. Cette aide est valable chez 9 professionnels partenaires de l'opération. Cela permet aux usagers de broyer leurs déchets verts et d'obtenir du paillage pour leurs jardins. Cela peut également permettre de diminuer les tonnages en déchèterie. L'information a été diffusée sur le territoire à travers différents supports : affichages, site internet de la CCN, magazine intercommunal, presse...

En 2021, 34 bons ont été utilisés sur le territoire de la CCN, et 119 depuis le lancement de l'opération en 2016.

2.3.1.1.2 Don de bois de souches

Depuis 2020, le SMCNA propose aux habitants de la CCN de venir chercher sur le site des Brielles, et à titre gratuit, des souches de bois pour faire du bois de chauffage. En 2021, 13.92 tonnes de souches ont été données aux habitants de la CCN, via 26 dons.

Ces souches n'étant habituellement pas valorisées, elles avaient pour exutoire l'enfouissement. Ce dispositif de don permet donc de limiter l'enfouissement et de valoriser pour leur potentiel énergétique ces souches.

2.3.1.2 Promotion du réemploi avec zone de don éphémère en déchèterie

Depuis 2020, le SMCNA effectue des phases de test dans différentes déchèteries sur la mise en place de zone de don. Il s'agit d'une zone où les usagers peuvent déposer des matériaux toujours utilisables au lieu de les jeter (ex : carrelage, peinture, parquet, grillage, bois, etc) Les usagers peuvent tout aussi bien prendre gratuitement des objets ou des matériaux présents sur la zone de don. Cela permet de diminuer la production de déchets, de sensibiliser les usagers au réemploi et à la réparation, et contribue à faire évoluer les mentalités.

Au cours de la semaine de présence sur les déchèteries des Brielles et de l'Oseraye, sur environ 42 heures, 2 460 kg de matériaux ont été déposés par les usagers dans la zone de don. Seulement 406 kg de matériaux n'ont pas trouvé repreneurs à la fin de la semaine. Au total, 1 718 kg de déchets ont été évités grâce à la valorisation de ses matériaux via le don. Cela représente environ 41 kg de déchets évités par heure.

2.3.2 Projet de Territoire 2017-2030 :

Consciente des nombreux enjeux auxquels elle est aujourd'hui confrontée (évolution démographique, transformations des modes de vie, ...), la CCN a défini un Projet de Territoire pour la période 2017-2030, avec la volonté de préserver, dans ce contexte changeant, son environnement et un cadre de vie de qualité. Ce projet s'oriente autour de 3 piliers :

- **PILIER 1** : la grande qualité paysagère : le « socle naturel » qui rassemble les sept communes et fait l'identité de la Communauté de Communes.
- **PILIER 2** : la promotion d'un développement urbain et de services harmonieux dans les centres-bourgs.
- **PILIER 3** : la valorisation des réseaux (économiques, culturels, de transports, sportifs) pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.

Dans chacun de ces piliers, s'inscrivent des enjeux. Les actions menées dans le cadre de la politique prévention des déchets trouvent toute leur place dans ce projet de territoire et participent à la concrétisation de ces enjeux.

2.3.3 Labellisation Cit'ergie

Le Projet de Territoire a mis en avant une volonté forte de transition écologique, qui se traduit notamment au travers de l'objectif de devenir territoire à énergie positive en 2030. C'est dans cette perspective que la collectivité se lance, en 2019, dans un processus d'amélioration continue qui sera, à terme, validé par la labellisation « Cit'ergie ». Le service Déchets est associé à cette démarche, notamment via la prévention.

L'année 2021 est marquée par la crise sanitaire du Covid 19. Cette situation inédite a entraîné des répercussions dans la mise en œuvre de certaines actions de préventions des déchets. En effet, les recommandations sanitaires ont engendré l'annulation, le report ou le ralentissement de certaines actions, et ont rendu difficile la projection pour la mise en place de nouvelles actions.

2.4 LE PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS

2.4.1 La sensibilisation du jeune public et des scolaires

La CCN propose depuis 2016 des actions de sensibilisation auprès des enfants, en intervenant notamment dans les écoles et les centres de loisirs. De nombreuses thématiques y sont abordées comme la réduction et le tri des déchets, le gaspillage alimentaire, le compostage, le réemploi, les matières premières, le recyclage, la consommation...

En raison du contexte sanitaire, la sensibilisation du jeune public n'a pu se faire durant l'année 2021.

2.4.2 La sensibilisation tous public

Quelques animations ont pu malgré la situation sanitaire être organisées :

- Les Jeux Olympiques de l'Ecologie, organisés par le Conseil Municipal d'Enfants. Une centaine de personnes a participé aux différentes animations sur la thématique « gestion des déchets ».
- Deux ateliers en ligne ont permis d'initier 24 personnes à la fabrication de produits ménagers respectueux de l'environnement.
- Le forum des associations organisé par la commune de Saffré a permis de sensibiliser environ 80 personnes
- Ramassage des déchets et animation organisés par la commune de Vay a permis de sensibiliser une vingtaine de personnes.

2.4.3 Le compostage

2.4.3.1. Le compostage individuel

Depuis 2011, la CCN propose à ses habitants l'achat d'un composteur en bois de 400L, équipé d'un bioseau et d'un guide d'utilisation, au tarif réduit de 20 euros. Le compostage permet aux utilisateurs

de valoriser leurs biodéchets en compost, et de réduire de près de 30 % le poids de leurs poubelles. Cela peut également leur permettre de diminuer leurs factures liées à leurs productions d'OMR. En 2021, 111 composteurs ont été distribués et 1 100 depuis 2011. Cela représente un total de 6.9 % des foyers équipés d'un composteur individuel vendu par la collectivité.

2.4.3.2. Compostage collectif

Pour les résidents en habitat collectif, la CCN propose d'équiper les sites de composteurs partagés. La collectivité finance les composteurs (3 par site) et le bailleur prend à sa charge les éventuels frais d'aménagement (création d'un chemin d'accès, délimitation de l'espace...).



Le site de compostage partagé de la résidence d'Habitat 44, rue St-Jean, à Nozay, se poursuit. Lancé en 2014, le site fonctionne bien et ne rencontre pas de problématiques particulières. Le dispositif est en revanche utilisé par une minorité d'habitants. Ainsi, en mai 2021, une rencontre avec la référente de site et les habitants est organisée. Cet échange a pour objectif d'impulser une redynamisation du site, avec notamment un projet de réhabilitation en juin 2021 via le remplacement des composteurs, le renouvellement de la signalétique et la remobilisation des habitants de la résidence.

2.4.4 Diffusion du stop pub

Cet autocollant à apposer sur les boîtes aux lettres indique de l'utilisateur ne souhaite pas recevoir de publicité papier. Disponible en libre accès dans toutes les mairies du territoire et à la CCN, le Stop Pub est également proposé à chaque nouvelle dotation.



3. LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION ET EVOLUTION

3.1 LA PRECOLLECTE

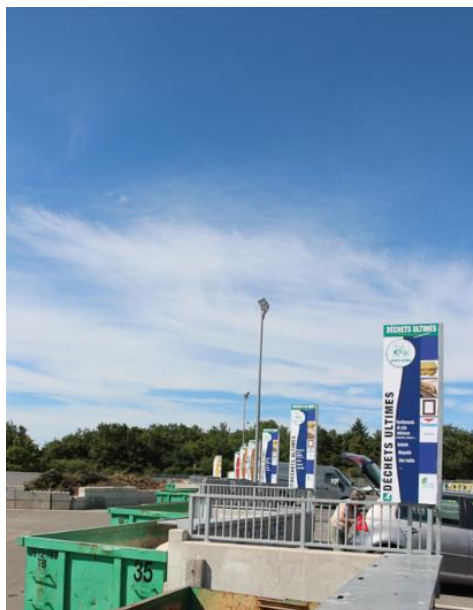
La pré collecte est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri des déchets au foyer ou au travail fait partie de cette étape.

Des documents sont fournis aux usagers du territoire pour les accompagner :

- le règlement de collecte du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés
- les sacs de tri sélectif réutilisables avec les consignes en vigueur
- les consignes de tri sous forme de plaquette d'information
- les consignes de tri sur les colonnes de tri sélectif présentes sur le territoire ainsi que sur les bornes d'accueil des textiles (bornes Le Relais)
- le guide « la gestion de mes déchets » <https://www.cc-nozay.fr/listes/comment-reduire-mes-dechets/>
- le guide « Astuces pour réduire mes déchets » <https://www.cc-nozay.fr/listes/comment-reduire-mes-dechets/>

L'ensemble de ces éléments sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la collectivité ainsi que les consignes de tri en déchèterie <https://www.cc-nozay.fr/>.

- Les panneaux d'identification des flux collectés sont présents en déchèterie



3.2 LES EQUIPEMENTS DISPONIBLES LIES A LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

3.2.1 La collecte sélective (emballage, papier et verre)

La collecte sélective s'effectue exclusivement sur des Points d'Apport Volontaire (PAV) appelés Point Eco Tri suivant les catégories : emballages, papier et verre. Au nombre de 61 sur le territoire, ils représentent environ un Point Tri complet pour 265 habitants (au minimum trois colonnes : une « Emballages », une « Verre » et une « Papier »). 2 points tri sont équipés seulement du flux verre et emballages, 1 point tri n'est pas équipé du flux verre.



L'ensemble du territoire est équipé de 236 colonnes en bois, de 4 ou 6 m³ collectées avec un système de préhension dit « Kinshofer » soit un point tri sélectif pour 250 habitants. 9 écoles maternelle/primaire sont équipées de colonnes de tri 1.8 m³ pour les flux papiers et emballages avec un système de pince. Un collège est également doté de colonnes 4m³ pour les flux papiers et emballages.

Liste des Points Eco Tri et de leur équipement :

COMMUNE	LOCALISATION	EMBALLAGES	PAPIER	VERRE
NOZAY	Champ de Foire	1	1	1
	Salle Jouvence	2	1	2
	Rue de la Fontaine	1	1	1
	Place de l'église	2	1	1
	Route d'Abbaretz	1	1	1
	Etang	1	1	1
	Le Maire	1	1	1
	La Villatte	1	1	1
	Le Vieux Bourg	2	1	1
	Super U	3	1	1
	Rte de Puceul	4	1	2
	La Ville au Chef	2	1	1
	Hôpital	1	1	0
Service technique	1	1	1	
SOUS-TOTAL		23	14	15

	Rte de Marsac/Don	1	1	1
	Beauregard	1	1	1
VAY	La Fosse aux Sables	2	1	1
	Le Chêne	2	1	1
	Rte Plessé	1	1	1
	Pôle enfance	1	1	1
	La Roseraie	1	1	1
	Le bout des haies	1	1	1
	Etang de Langast	1	1	1
SOUS-TOTAL		11	9	9

TREFFIEUX	Déchetterie des Briouilles	1	2	1
	Rue du Soleil Levant	1	1	1
	Etang de Gruellau	1	0	1
	Rue du Petit Bois	2	1	1
SOUS-TOTAL		5	4	4

PUCEUL	Salle polyvalente	2	1	1
	Cimetière	4	1	2
	Déchetterie de l'Oseraye	3	3	4
	Aire de retournement	1	1	1
SOUS-TOTAL		10	6	8

SAFFRE	La Rompure	1	1	1
	Le Bourg (mairie)	2	1	1
	Le Château	1	1	1
	Les Perrières	2	1	1
	La Durantière	2	1	1
	La Jossais	2	1	1
	Les Salles	2	2	2
	La Bouzenais	1	1	1
	La Noë Marignac	1	1	1
	Caharel	1	1	1
	Salle Polyvalente	1	1	1

	Cimetière	1	1	1
	La Filée	1	1	1
	Thély	1	1	1
	Le pommain	1	1	1
	Service techniques	1	1	0
SOUS-TOTAL		21	17	16
ABBARETZ	Mairie	3	1	2
	Coulouine	1	1	1
	La Rainais	1	1	1
	Le Maffay	1	1	1
	La Foie	1	1	1
	Le Paradel	1	1	1
	La Rivière	1	1	1
	La Croix Blanche	2	1	1
	Le Stade	1	1	1
	La Chauvelais	1	1	1
SOUS-TOTAL		13	10	11
LA GRIGONNAIS	Le Bourg	2	1	1
	La Pirrière	2	2	2
	La Brunelais	1	1	1
	La Bretonnière	1	1	1
	L'Etriché	1	1	1
	Parking Mairie	1	1	1
	Salle Mil'lieu	2	1	1
	Cran	2	1	1
SOUS-TOTAL		12	9	9
TOTAL		95	69	72

Les colonnes sont vidées lorsque leur taux de remplissage est considéré comme suffisant soit 50% ; dans la moitié des cas, il est supérieur à 70%. Le planning de la collecte sélective est le suivant :

- Lundi : collecte des emballages sur l'ensemble du territoire
- Mardi : collecte du verre sur l'ensemble du territoire

- Mercredi : collecte des emballages et papiers sur l'ensemble du territoire
- Jeudi : collecte du verre sur l'ensemble du territoire
- Vendredi : collecte des emballages sur la majorité des colonnes emballages du territoire

Ces jours de collecte peuvent évoluer notamment pendant les périodes estivales ou semaines avec jours fériés.

Depuis 1^{er} juillet 2021, mise en place des extensions des consignes de tri des emballages. Ces nouvelles consignes permettent aux usagers de déposer dans les colonnes de tri des emballages l'ensemble des plastiques alimentaires.



MÉMO TRI LE TRI SIMPLIFIÉ

À TRIER



Bouteilles, pots, bocaux sans bouchon, ni couvercle.



À TRIER *LE RELAIS*

Vêtements, linge de maison, chaussures (liées par paires), peluches, maroquinerie...



À TRIER



Tous les papiers se trient : journaux, revues, cahiers...



À COMPOSTER



Restes de repas, épluchures de légumes...



À TRIER



Les emballages se trient : bouteilles, flacons en plastique, emballages en carton et emballages en métal.



+ Nouveaux emballages

Tous les autres emballages en plastique : pots, barquettes, films plastiques...



LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE

- ✓ TOUS les emballages se trient
- ✓ Inutile de les laver, uniquement les vider
- ✓ Déposer les, sans les emboîter

Un doute sur un déchet ?
Rendez-vous sur www.consignesdetri.fr

Où jeter les autres déchets non recyclables et non ménagers (encombrants, dangereux, mobiliers...) ?

- Déchèterie de l'Oseraye à Puceul
- Déchèterie des Briuelles à Treffieux

À JETER

Toutes les ordures ménagères sont à mettre dans un sac fermé dans votre poubelle : petits objets en plastique, couches, vaisselles cassées...



Donner ou réparer vos objets

- www.trocetvous-ccn.fr
- Les recycleries de Blain et Nort-sur-Erdre

Besoin de renseignements ?

Service de collecte des déchets ménagers
02 40 79 51 52 - ri.dechets@cc-nozay.fr
Communauté de Communes de Nozay
9 rue de l'Église 44170 Nozay
www.cc-nozay.fr



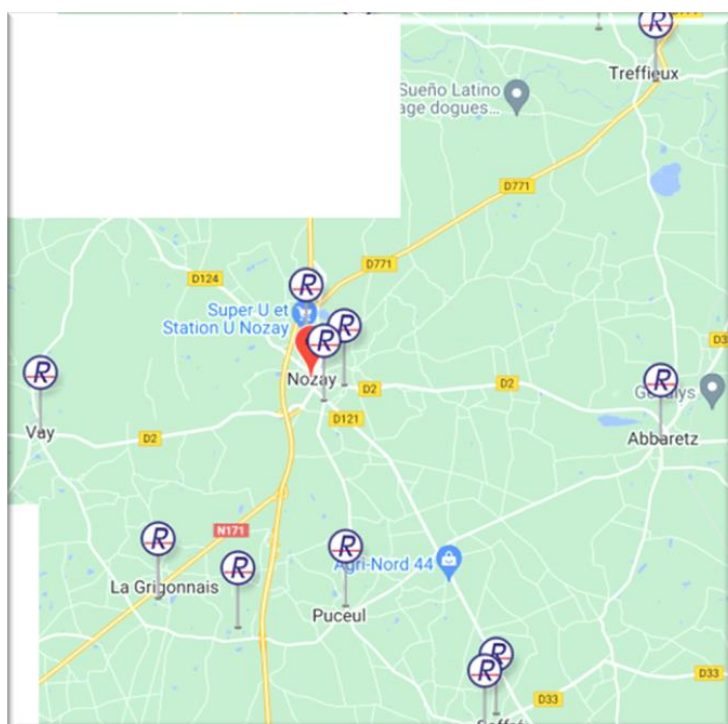
Des bornes pour l'accueil des textiles sont également présentes sur le domaine public du territoire.

Elles permettent à chaque usager d'y déposer le linge de maison, la maroquinerie, les vêtements ainsi que les chaussures usagées.



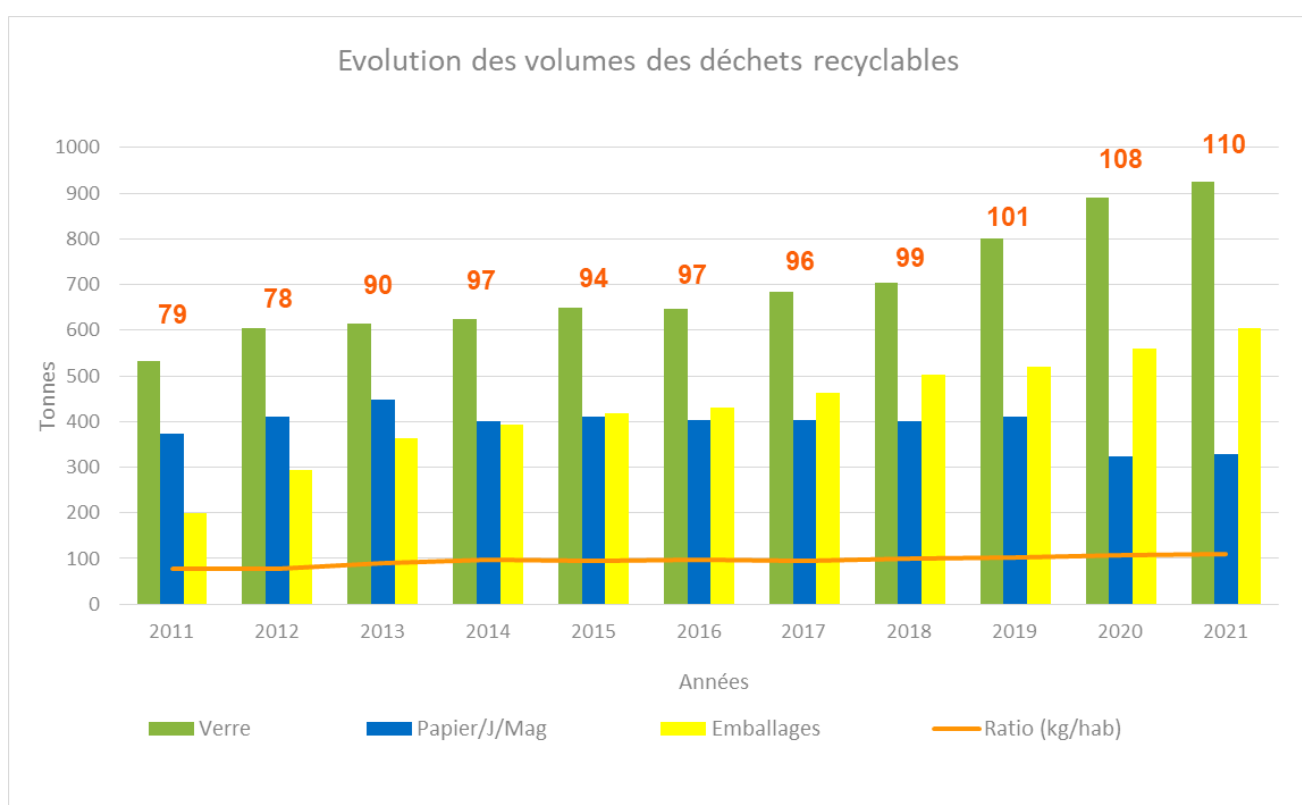
20 points répartis sur l'ensemble du territoire soit 1 borne d'accueil des textiles pour 813 habitants.

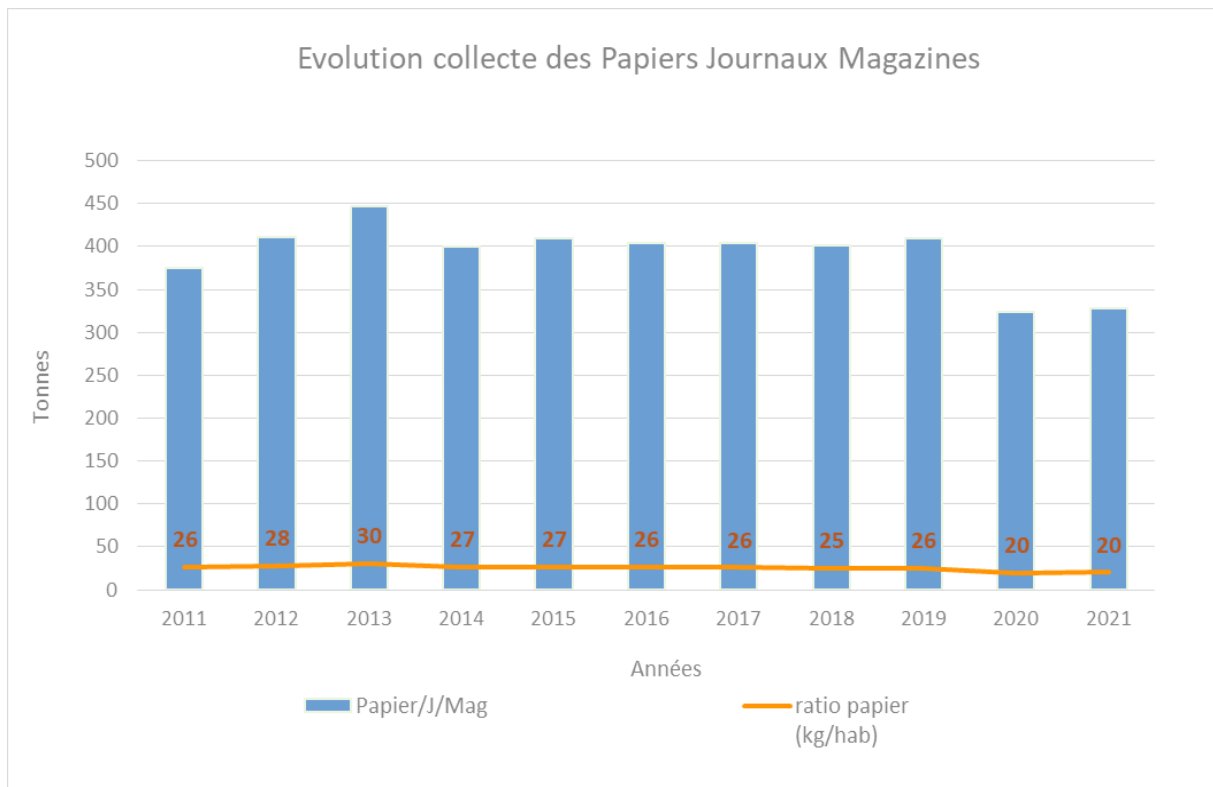
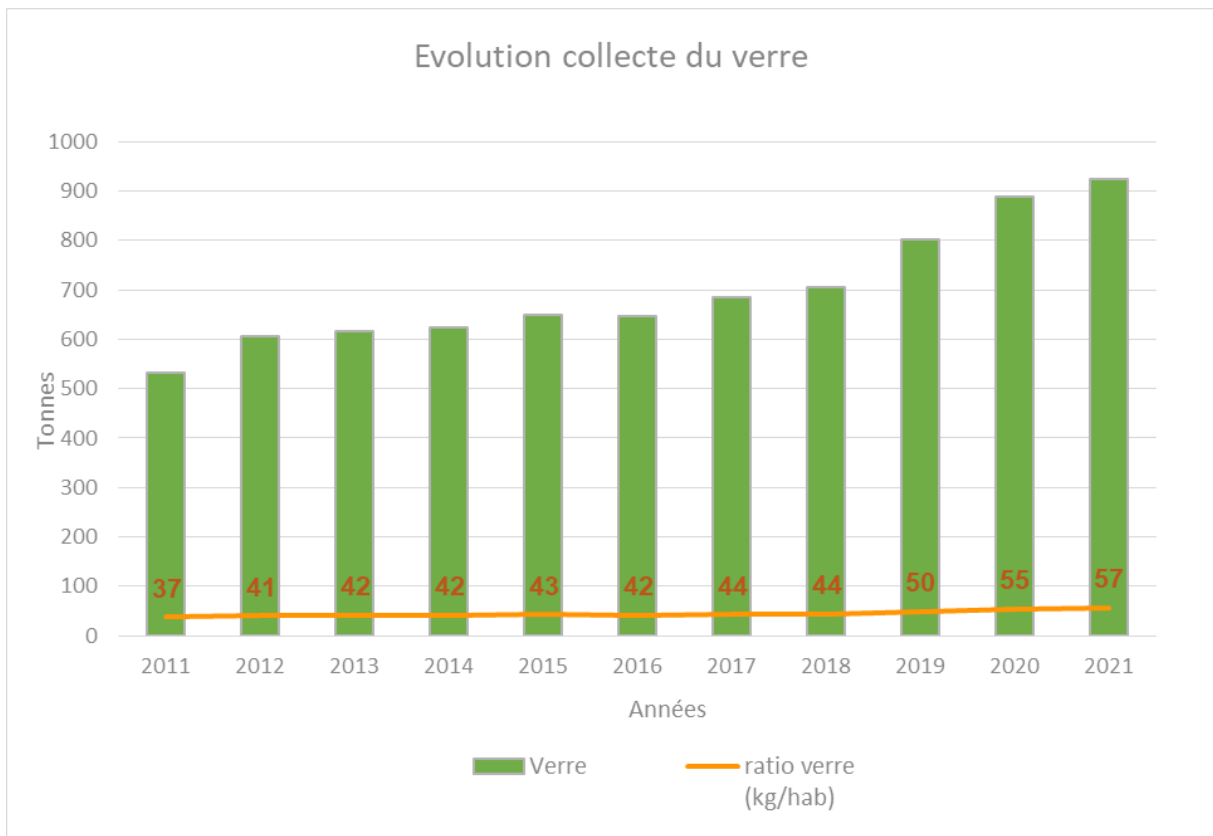
Ces bornes « Le Relais » ont permis de collecter 84.10 tonnes sur l'année 2021 soit 5.27 kg par habitant (moyenne nationale 2020 : 3.1 kg/hbt ref. <https://refashion.fr/>)

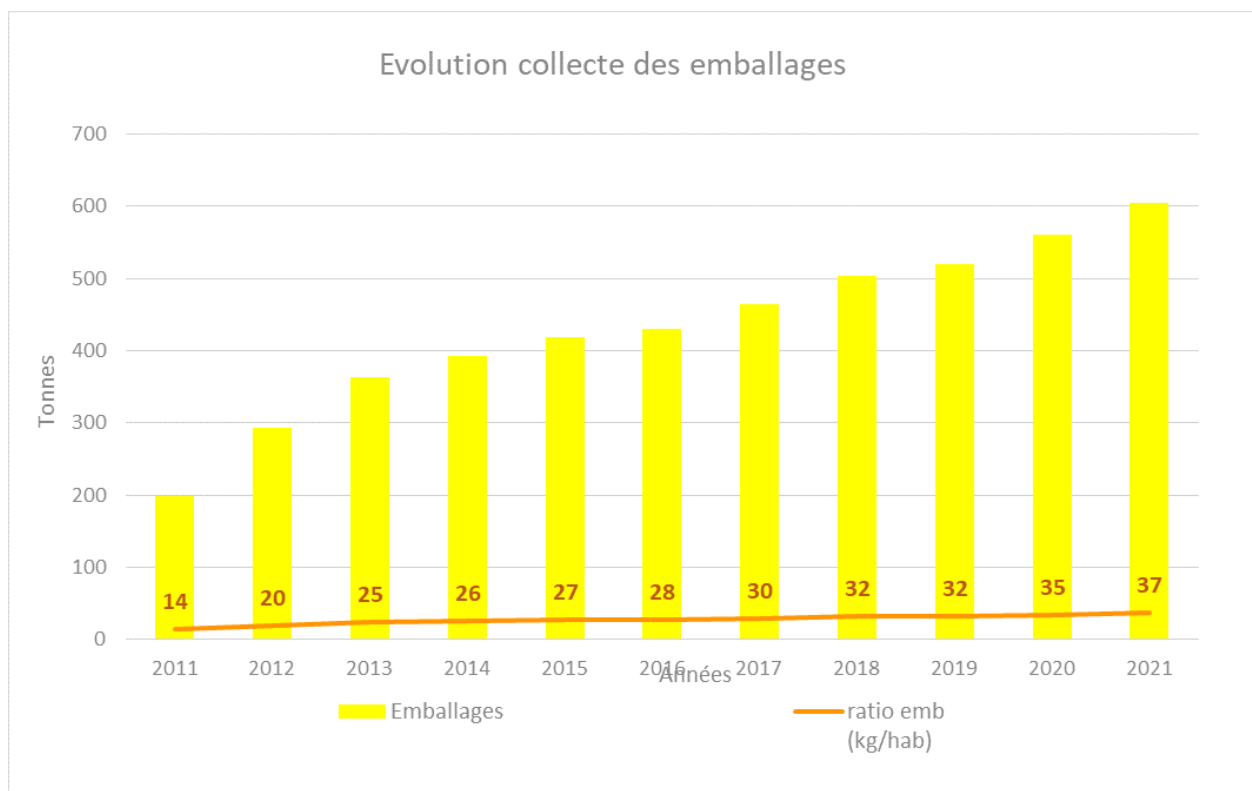


3.2.2 Evolution des tonnages

PRODUCTION (t)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2011/2021	Evolution 2020/2021
Collecte Sélective	510,08	531,28	605,43	614,97	624,5	649,54	647,36	684,92	705,08	800,80	889,51	924,10	73,94 %	3,89 %
	391,45	374,27	410,6	447,36	399,61	409,8	404,20	404,26	400,68	409,80	323,42	327,62	-12,46 %	1,30 %
	188,12	198,4	293,51	363,46	392,74	418,89	429,87	463,84	503,66	519,70	559,96	605,22	205,05 %	8,08 %
	1089,65	1103,95	1309,54	1425,79	1416,85	1478,23	1481,43	1553,02	1609,42	1730,30	1772,89	1856,94	68,21 %	4,74 %
	78,51	77,83	90,18	96,76	94,44	96,98	95,61	98,87	101,18	107,84	109,63	114,20	46,72 %	4,17 %







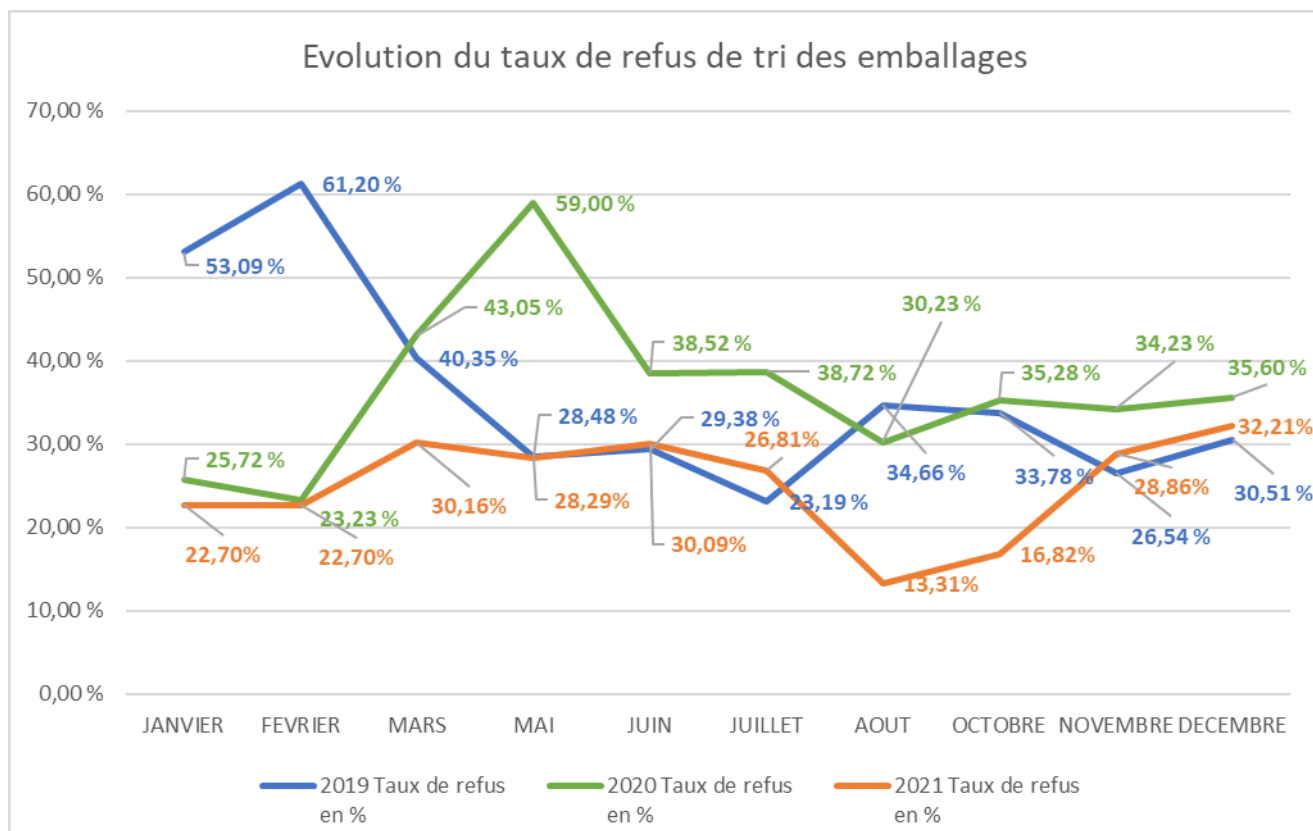
3.2.3 Le taux de recyclage

Le taux de recyclage est un indicateur de la performance de la collecte sélective, soit le pourcentage de tonnes triées recyclées / tonnage total collecté de déchets ménagers et se présente comme suit :

Le taux de recyclage, basé sur les tonnages collectés, évolue de manière constante. Néanmoins le taux de refus, issu des caractérisations sur la chaîne de tri des emballages, reste préoccupant et modère cette bonne performance de résultat de 51.87 % de recyclage.

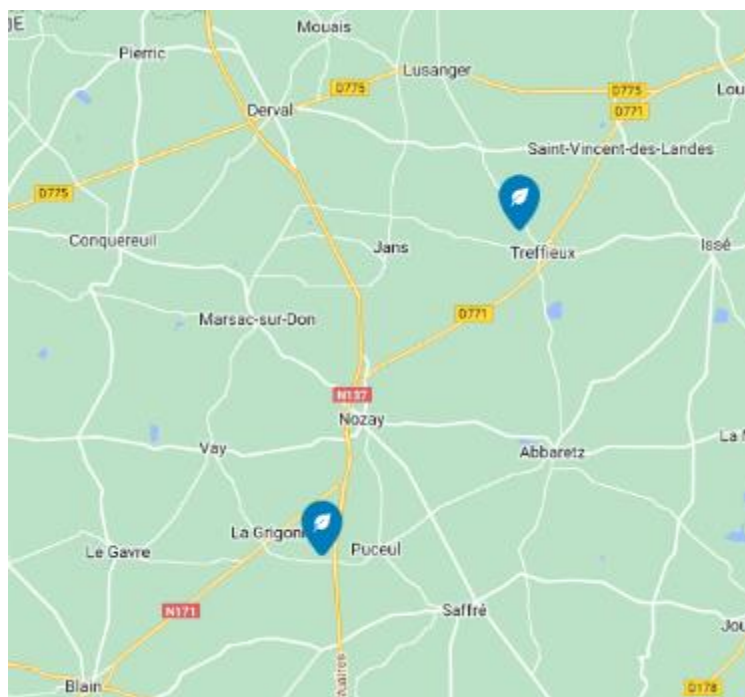
Le refus de tri des emballages est calculé sur un prélèvement de la collecte des emballages sur le territoire (environ 50kg).

Ce prélèvement est ensuite trié sur le site des Brioules par les opérateurs de la chaîne de tri et permet d'évaluer le taux d'erreur de tri sur le flux emballages. Les refus de tri sont ensuite enfouis. Ce taux est en stable par rapport à 2019, il est passé de 36.35 % à 36.37%. Le taux de refus moyen à l'échelle du territoire du SMCNA est de 31 %.



3.2.4 L'apport volontaire en déchèterie

Le territoire compte deux déchèteries : la déchèterie de l'Oseraye située sur la commune de Puceul et la déchèterie des Brielles sur le même site que le Centre de Tri et l'ISDND sur la commune de Treffieux. La déchèterie de l'Oseraye appartient à la CCN tandis que celle de Treffieux est la propriété du SMCNA.



L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers et entreprises du territoire lorsqu'il s'agit de déchets assimilables aux déchets ménagers sur les horaires d'ouverture.

L'Oseraye à Puceul	Toute l'année (sauf juillet et août)	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h30 14h - 18h
Particuliers et professionnels	Du 1er juillet au 31 août	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30	14h - 18h	
Les Briuelles à Treffieux	1er avril au 30 septembre	13h30 - 18h		13h30 - 18h			9h - 12h30 13h30 - 18h Collecte Ferraille 1er samedi du mois
Uniquement pour les particuliers	1er octobre au 31 mars	13h30 - 17h		13h30 - 17h			9h - 12h30 13h30 - 17h Collecte Ferraille 1er samedi du mois

Chaque usager doit présenter un badge délivré par la Communauté de Communes de Nozay pour avoir accès aux déchèteries du territoire.



Ce badge permet d'identifier chaque utilisateur du service (particulier ou professionnel). Les passages en déchèterie ne sont pas limités mais le volume apporté ne doit pas dépasser les 2m3.

Les professionnels sont facturés selon une grille tarifaire établie chaque année.

La déchèterie de l'Oseraye sur la commune de Puceul accueille une majorité d'utilisateurs (42648 passages en 2021 dont 2323 passages professionnels) et de type de déchets.

3.2.4.1 Modalités de la collecte en déchèterie

Deux agents d'accueil sont présents sur le site de l'Oseraye et un agent sur le site des Briuelles. Ils sont chargés de l'accueil des administrés et de l'organisation.

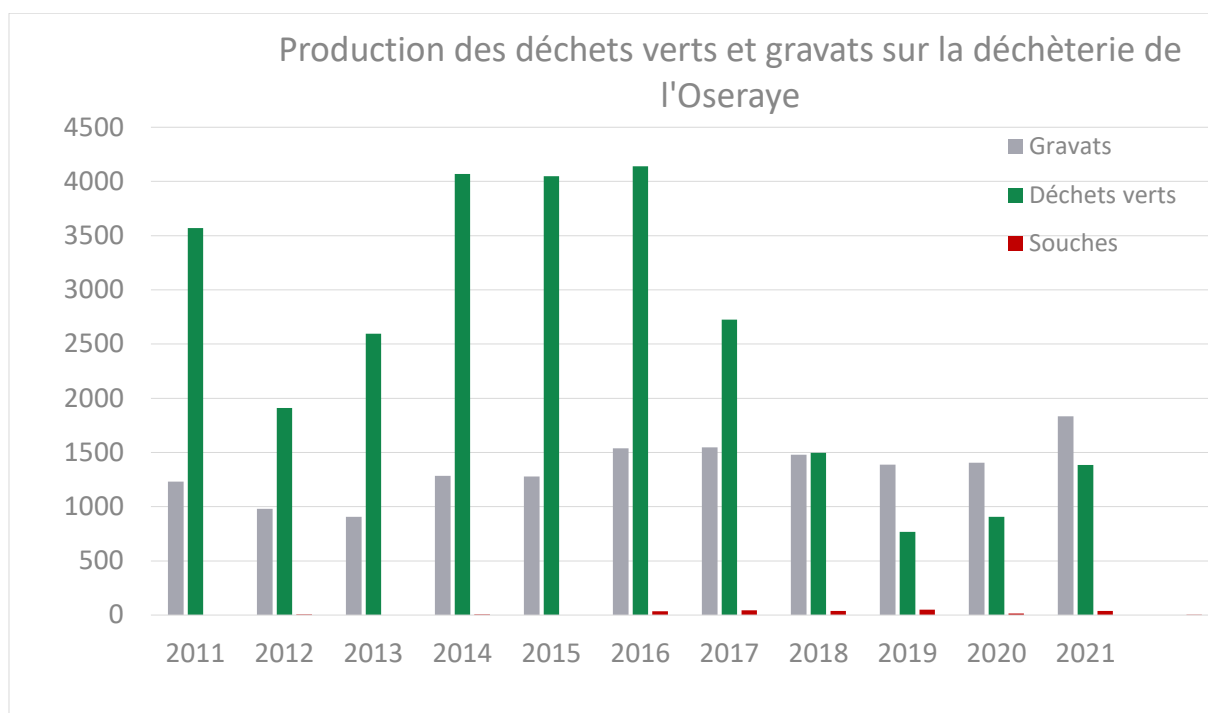
Les déchets acceptés sont les suivants :

Déchets acceptés	Déchèteries			
	Oseraye (commune de Puceul)		Les Briuelles (commune de Treffieux)	
	Nombre de bennes	Tonnages 2021	Nombre de bennes	Tonnages 2021
Déchets ultimes (tout-venant)	3	1 154,78	2	175,70
Ferraille	1	261,42	1	14,18
Cartons	2	180,66	1	24,97
Bois	2	426,24	1	71,84
Mobilier	2	353,21	0	-
DEEE	local	174,859	caisson	20,92
Déchets Dangereux des Ménages)	local	54,36	local	10,05
Fibrociment	1 *	71,88	0	-
Pneus	1*	5,20	0	-
Souches	plateforme	205,36	0	166,42
Gravats	plateforme	1980,98	plateforme	148,50
Déchets verts	plateforme	1 570,37	plateforme	184,28

3.2.4.2 Evolution des tonnages en déchèterie

3.2.4.2.1 La déchèterie de l'Oseraye

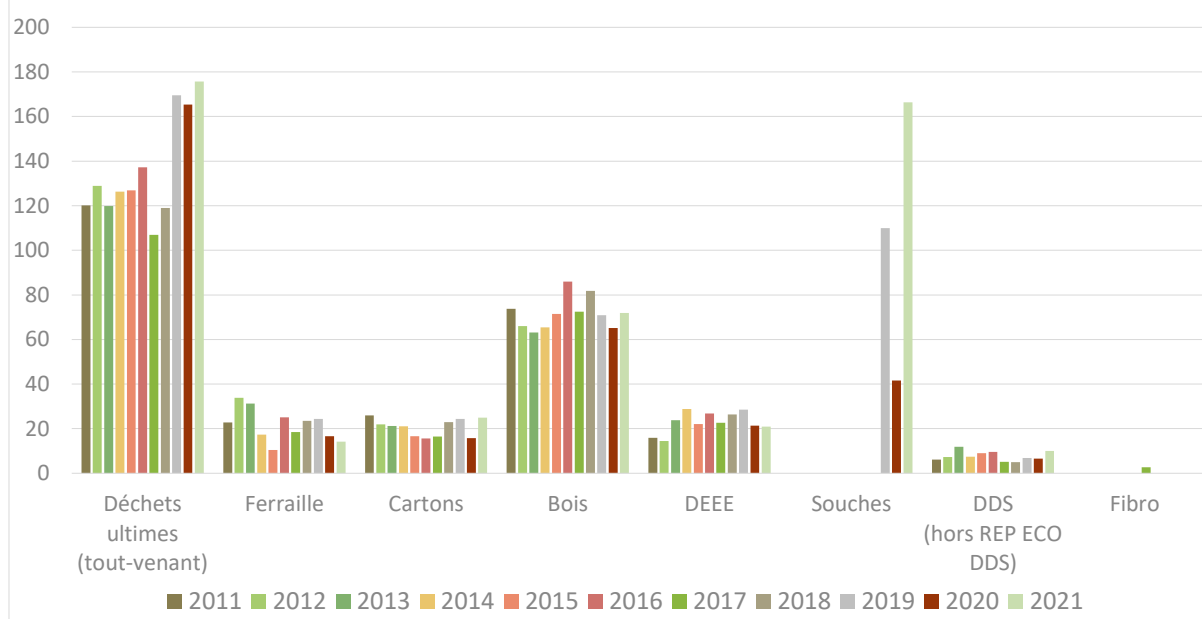
Type de déchets	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2011/2021	Evolution 2020/2021
Verre	98,09	85,77	89,52	82,18	78,58	84,02	91,72	94,74	14,74	-	-	-100,00 %	0,00 %
Déchets ultimes (tout-venant)	670,73	647,22	624,48	698,18	699,06	736,46	795,05	866,72	867,42	908,18	979,08	45,97 %	7,81 %
Ferraille	123,22	125,48	107,98	114,11	115,87	136,99	178,62	192,85	158,10	252,91	247,24	100,65 %	-2,24 %
Cartons	110,71	121,34	121,42	128,26	123,79	135,44	140,18	146,44	139,65	146,04	155,69	40,63 %	6,61 %
Bois	364,5	347,72	370,26	388,58	431,20	368,46	292,46	353,34	293,50	341,32	354,40	-2,77 %	3,83 %
DEEE	114,46	120,95	109,35	114,51	85,82	130,54	133,09	106,89	130,78	131,15	153,94	34,50 %	17,38 %
DDS (hors REP ECO DDS)	20,86	26,31	31,52	14,60	18,74	18,44	18,90	17,74	17,72	36,19	44,32	112,44 %	22,46 %
Fibro	51,54	36,36	54,08	67,10	62,00	61,81	52,03	55,54	11,22	76,22	71,88	39,46 %	-5,69 %
Souches		5,62	-	6,24		33,72	45,30	38,62	49,92	14,34	38,94	100,00 %	171,55 %
Pneus						10,86	3,56	6,24	-	-	5,20	0,00 %	100,00 %
Mobilier							288,96	343,82	315,98	300,98	353,21	0,00 %	17,35 %
Plastique rigide		1,46	30,64	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00 %	0,00 %
Gravats	1230,47	979,38	906,80	1 284,20	1 277,30	1 537,96	1 546,07	1 479,91	1 388,48	1 404,84	1 832,48	48,93 %	30,44 %
Déchets verts	3571,42	1 911,00	2 596,66	4 068,00	4 047,00	4 139,00	2 725,80	1 498,00	767,86	907,26	1 386,09	-61,19 %	52,78 %
Total Déchèterie	6 356,00	4 408,61	5 042,70	6 965,96	6 939,36	7 393,70	6 311,74	5 200,85	4 155,36	4 519,43	5 622,47	-11,54 %	24,41 %
Ratio (kg/hab)	448,11	298,61	342,23	463,10	455,28	477,17	401,84	326,95	258,98	279,46	345,76	-22,84 %	23,73 %
sans déchets verts	2 784,58	2 497,61	2 446,04	2 897,96	2 892,36	3 254,70	3 585,94	3 702,85	3 387,50	3 612,17	4 236,38	52,14 %	17,28 %
Ratio (kg/hab)	196,32	169,17	166,00	192,66	189,76	210,05	228,30	232,78	211,12	223,36	260,52	32,70 %	16,64 %



3.2.4.2 La déchèterie des Briouilles

Type de déchets	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2011/2021	Evolution 2020/2021
Déchets ultimes (tout-venant)	120,17	128,91	119,80	126,24	126,84	137,16	106,90	118,94	169,56	165,30	175,70	46,21 %	6,29 %
Ferraille	22,83	33,91	31,24	17,32	10,49	25,08	18,48	23,50	24,32	16,66	14,18	-37,89 %	-14,89 %
Cartons	25,9	21,98	21,16	21,14	16,64	15,62	16,43	22,96	24,31	15,82	24,97	-3,58 %	57,86 %
Bois	73,7	65,98	63,16	65,44	71,46	86,00	72,50	81,80	70,82	65,14	71,84	-2,52 %	10,29 %
DEEE	15,83	14,41	23,76	28,82	22,10	26,75	22,71	26,39	28,58	21,33	20,92	32,12 %	-1,96 %
Souches	0	-	-	-	-	-	-	-	110,00	41,66	166,42	#DIV/0!	299,47 %
DDS (hors REP ECO DDS)	6,2	7,29	11,81	7,47	9,01	9,65	5,10	4,93	6,88	6,52	10,05	62,11 %	54,16 %
Fibro	-	-	-	-	-	-	2,68	-	-	-	-	-	-
Gravats	316,76	267,39	411,36	222,80	746,44	269,30	132,46	209,42	255,90	111,83	148,50	-53,12 %	32,79 %
Déchets verts	785,71	287,00	229,00	254,00	357,00	191,00	68,00	409,50	96,42	94,28	184,28	-76,55 %	95,46 %
TOTAL	1 367,10	826,87	911,29	743,24	1 359,98	760,56	445,26	897,44	786,79	538,54	816,86	-40,25 %	51,68 %
Ratio (kg/hab)	96,38	56,01	61,85	49,41	89,23	49,08	28,35	56,42	49,46	33,30	50,23	-47,88 %	50,85 %
sans déchets verts	581,39	539,87	682,29	489,24	1 002,98	569,56	377,26	487,94	690,37	444,26	632,58	9%	42,39 %
Ratio (kg/hab)	40,99	36,57	46,30	32,52	65,80	36,76	24,02	30,67	43,40	27,47	38,90	-5%	41,61 %

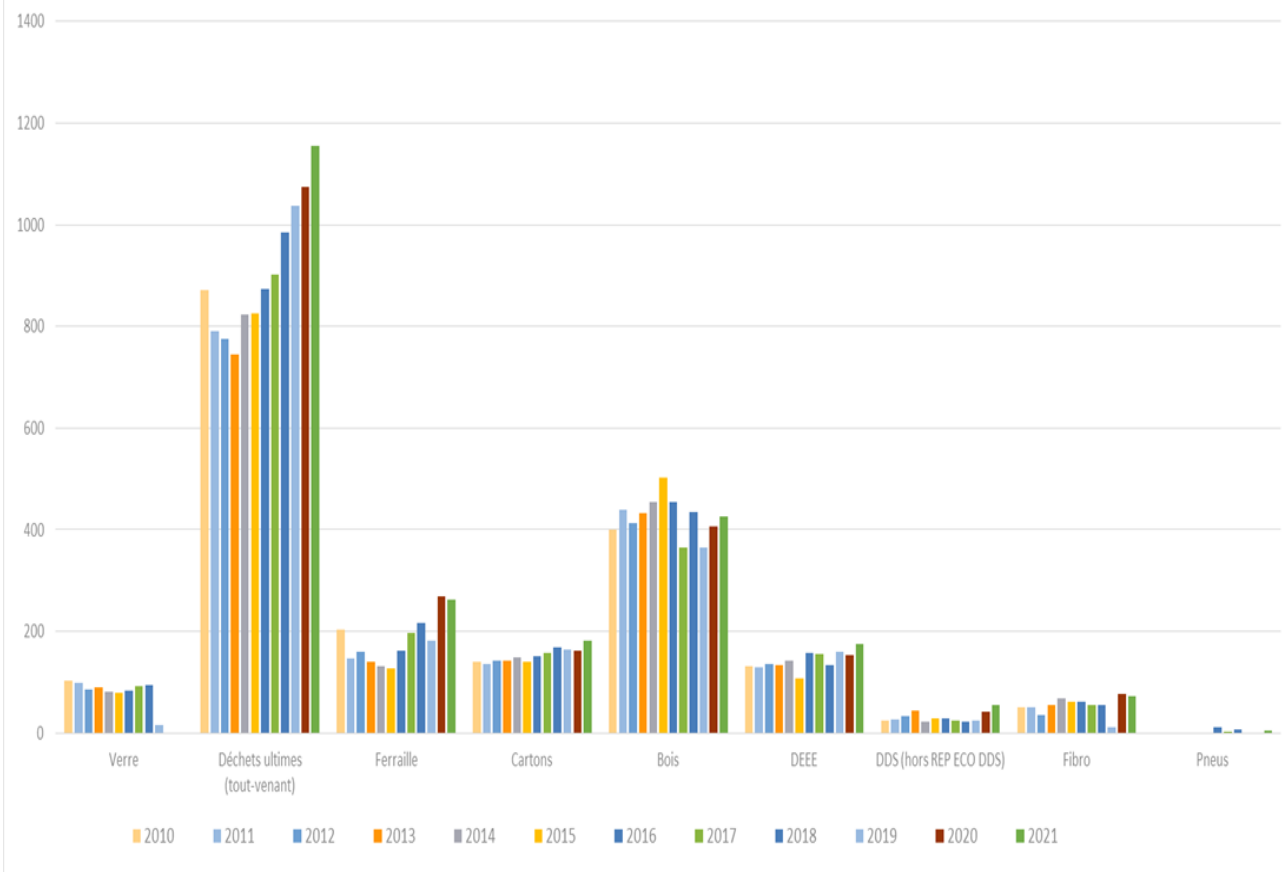
Production par type de déchets sur la déchèterie des Brioules



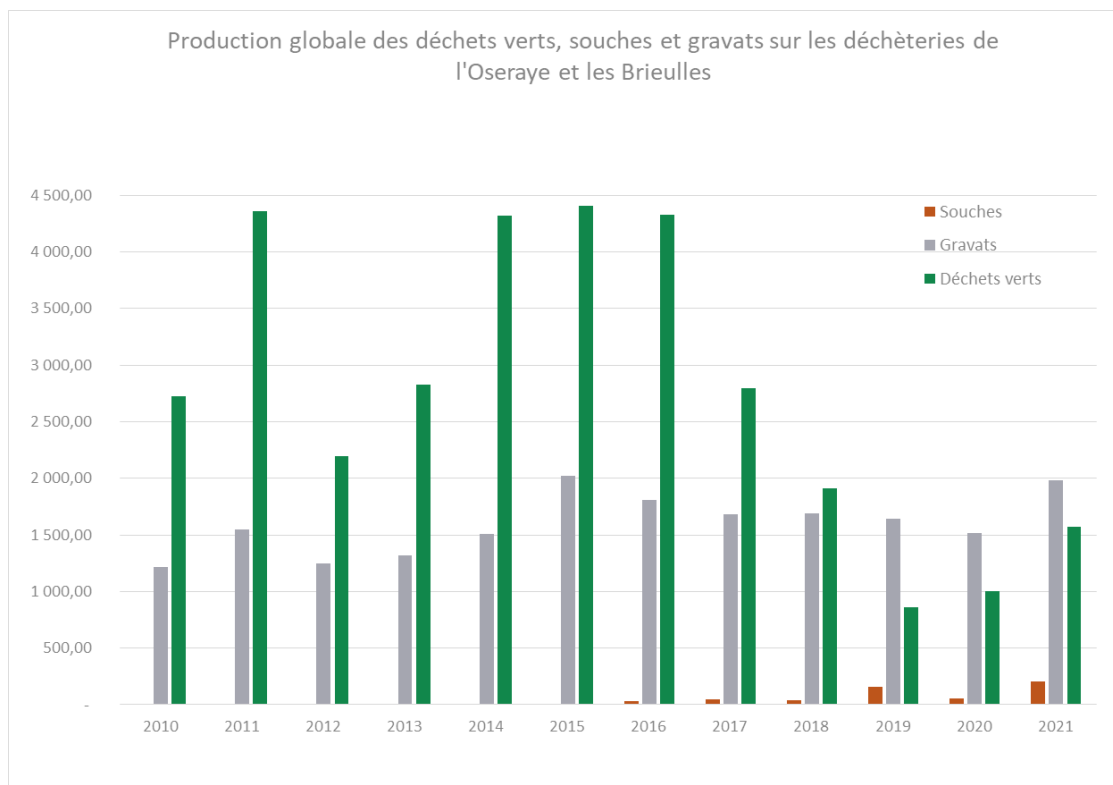
3.2.4.3 Les deux déchèteries (l'Oseraye et les Brioules)

Type de déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2011/2021	Evolution 2020/2021
Verre	103,67	98,09	85,77	89,52	82,18	78,58	84,02	91,72	94,74	14,74	0	-	-100,00 %	0,00 %
Déchets ultimes (tout-venant)	872,45	790,9	776,13	744,28	824,42	825,9	873,62	901,95	985,66	1 036,98	1073,48	1 154,78	46,01 %	7,57 %
Ferraille	203,808	146,05	159,39	139,223	131,43	126,36	162,07	197,1	216,35	182,42	269,57	261,42	78,99 %	-3,02 %
Cartons	141,18	136,61	143,32	142,58	149,4	140,43	151,06	156,612	169,404	163,96	161,86	180,66	32,25 %	11,61 %
Bois	399,82	438,2	413,7	433,42	454,02	502,66	454,46	364,96	435,14	364,32	406,46	426,24	-2,73 %	4,87 %
DEEE	131,091	130,29	135,355	133,105	143,333	107,921	157,29	155,8	133,278	159,36	152,4792	174,859	34,21 %	14,68 %
DDS (hors REP ECO)	24,788	27,06	33,604	43,332	22,074	27,752	28,09	24,001	22,667	24,59	42,707	54,366	100,91 %	27,30 %
Fibro	50,68	51,54	36,36	54,08	67,10	62,00	61,81	54,71	55,54	11,22	76,22	71,88	39,46 %	-5,69 %
Pneus	-	-	-	-	-	-	10,86	3,56	6,24	-	-	-	0,00 %	0,00 %
Souches	-	-	5,62	-	6,24	-	33,72	45,30	38,62	159,92	56,00	205,36	0,00 %	266,71 %
Gravats	1215,97	1547,23	1246,77	1318,16	1507	2023,74	1807,26	1678,53	1689,33	1 644,38	1516,67	1980,98	28,03 %	30,61 %
Déchets	2 720,71	4 357,13	2 198,00	2 825,66	4 322,00	4 404,00	4 330,00	2 793,80	1 907,50	864,28	1 001,54	1 570,37	-63,96 %	56,80 %
Total Déchèterie	5864,17	7723,10	5 234,02	5 923,36	7 709,20	8 299,34	8 154,26	6 468,04	5 754,47	4 626,17	4 756,99	6 080,92	-21,26 %	27,83 %
Ratio global (kg/hab)	425,28	544,49	354,51	401,99	512,51	544,50	526,25	411,79	361,76	288,32	294,15	373,96	-31,32 %	27,13 %
sans déchets verts et gravats	1927,49	1818,74	1 789,25	1 779,54	1 880,20	1 871,60	2 017,00	1 995,71	2 157,64	2 117,51	2 238,78	2 529,57	39,08 %	12,99 %
Ratio hors déchets verts et gravats (kg/hab)	139,78	128,22	205,64	210,23	225,18	255,57	246,81	233,92	241,84	131,97	138,44	155,56	21,32 %	12,37 %

Production globale des déchets des déchèteries de l'Oseraye et les Briuelles sans les déchets verts, souches et gravats



Production globale des déchets verts, souches et gravats sur les déchèteries de l'Oseraye et les Briuelles



3.3 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Une majorité des habitants est collectée en porte à porte. Chaque bac est équipé d'une puce qui permet l'enregistrement de la levée sur le compte de l'utilisateur.

Certains usagers sont restés en point de regroupement lorsque l'accès au bac pour le camion de collecte est difficile. Le bac est alors souvent équipé d'une serrure.

Le volume du bac individuel dépend du nombre de personnes par foyer :

Nombre d'habitants dans le foyer	Volume du bac individuel
1 à 3	120 L
4 à 5	240 L
6 à 9	340 L
10 et +	750 L

Sur les logements collectifs, des bacs 660 litres équipés de tambour calibrés à 30 litres avec système d'ouverture sécurisé ont été mis en place. L'ouverture du tambour se fait à l'aide d'un badge permettant l'identification de l'utilisateur.

Les bacs à tambour sont également mis à disposition des usagers propriétaires d'une résidence secondaire. Ce système leur permet de déposer leurs déchets sans se préoccuper du jour de collecte.



Bac à tambour



Bac individuel

La collecte des ordures ménagères résiduelle est organisée une fois tous les quinze jours. Elle fait suite à une autorisation préfectorale en date du 14 octobre 2016 ainsi que l'avis favorable de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

3.3.1 Modalités de la collecte



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS NOZAY



! Changement jours de collecte au 1er mars 2021

NOZAY BOURG + CAMPAGNE
NOZAY CAMPAGNE 2
COLLECTE REPORTEE

A PARTIR DU 1ER MARS

NOZAY BOURG (bourg + Créviac, Toulon, Beauvais, La Paljaudière, La Renardière, Le Pré Failli, La Grustière, La Hunière, La Basse Hunière, La Villatte (jusqu'au pont), L'Etang, La Naulière, La Grande Villatte, La Chenuetière, La Maison Neuve, La Petite Hale)
NOZAY CAMPAGNE

Merci de présenter votre bac à la collecte la veille au soir

2021												2022	
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 D	31 M	31 M	31 L	31 J	31 S	31 M	31 D	31 D	31 D	31 D	31 V	31 L	31 L

Pour tous renseignements, contactez le service environnement de la Communauté de Communes de Nozay au 02.40.79.51.52 ou ri.dechets@cc-nozay.fr
D'autres informations sont également disponibles sur le site internet : www.cc-nozay.fr

Exemple de calendrier de collecte

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est effectuée deux fois par mois (C0,5) sur l'ensemble des communes. Pour les communes de Saffré et de Nozay, la collecte des bourgs et campagne ne se fait pas le même jour.

En cas de jour férié, la collecte se fait le lendemain du jour prévu sauf si celui-ci tombe un vendredi auquel cas la collecte est reportée au lundi suivant.

Fréquence de présentation	Correspondance à la semaine	2019	%	2020	%	Évolution 2019/2020
Bacs présentés entre 0 et 6 fois / an	Jusqu'à 1 fois tous les 2 mois	1740	24,22 %	1678	22,91 %	-3,56 %
Bacs présentés entre 7 et 12 fois / an	Jusqu'à 1 fois par mois	3785	52,68 %	3625	49,49 %	-4,23 %
Bacs présentés entre 13 et 17 fois / an	Jusqu'à 1 semaine sur 3	1043	14,52 %	1318	17,99 %	26,37 %
Bacs présentés entre 18 et 26 fois / an	Jusqu'à 1 semaine sur 2	496	6,90 %	595	8,12 %	19,96 %
Bacs présentés entre 27 et 52 fois / an	Jusqu'à 1 fois par semaine	75	1,04 %	69	0,94 %	-8,00 %
Bacs présentés plus de 52 fois / an	Plus d'une fois par semaine	46	0,64 %	40	0,55 %	-13,04 %

3.3.2 La collecte des ordures ménagères résiduelles des professionnels

3.3.2.1 La collecte des petits producteurs

Les déchets ménagers des professionnels assimilables à des Ordures Ménagères sont collectés par la CCN au même titre que les déchets des particuliers. Ils sont semblables aux déchets produits par les ménages et dans les mêmes volumes.

La CCN met à disposition des professionnels des bacs similaires à ceux des particuliers. Leur volume varie entre 120 et 750 L. Les professionnels collectés se distinguent par un autocollant rouge apposé sur leur bac. Les bacs mis à disposition sont les mêmes que ceux des ménages.

Les professionnels sont soumis à la Redevance Incitative.

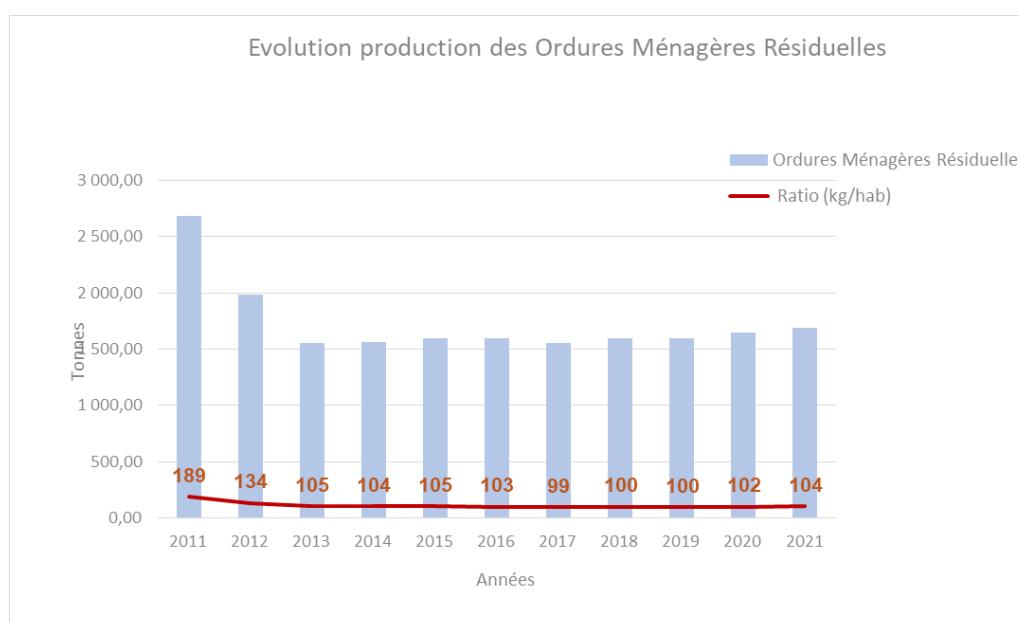
Les professionnels ont également accès à la déchèterie de la CCN à condition d'avoir leur siège social sur le territoire.

3.3.2.2 La collecte des gros producteurs

Il existe parmi les professionnels, des gros producteurs de déchets, tels que les restaurants scolaires, supermarchés et métiers de bouche. Ils peuvent être collectés deux fois par semaine à leur demande selon le planning existant.

3.3.3 Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées

PRODUCTION (t)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2011/2021	Evolution 2020/2021
Ordures Ménagères Résiduelles	2 685,00	1 981,45	1 553,94	1 561,09	1 592,89	1 593,65	1 558,10	1 596,54	1 600,06	1 645,25	1 689,60	-37,07 %	2,70 %
Ratio (kg/hab)	189,3	134,21	105,46	103,78	104,51	102,85	99,20	100,37	99,72	101,73	103,91	-45,11 %	2,13 %



3.3.4 La collecte des dépôts sauvages

Chaque semaine, une tournée de collecte voire deux pour la commune de Nozay est consacrée aux dépôts sauvages autour des Points Eco Tri. Cette collecte est réalisée par la société COVED. La collecte des dépôts sauvages concerne uniquement les déchets recyclables et les ordures ménagères résiduelles.

3.3.5 La collecte des « Encombrants »

Une seconde collecte est mise en place pour l'évacuation des déchets dits « Encombrants » qui représentent des déchets à déposer en déchèterie comme un matelas, pots de peinture, réfrigérateur...

Ces incivilités sont sanctionnées par la loi : les dépôts sauvages et déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Attention, l'abandon de sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté d'un Point d'Apport Volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

Par ailleurs, depuis le 25 mars 2015 le décret n°2015-337 aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique.

En cas d'infraction de l'arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets se doit de l'éliminer dans un temps déterminé. Si l'auteur de l'infraction n'est pas identifiable, le propriétaire du terrain sur lequel est constaté le dépôt sauvage pourra être tenu pour responsable.

Le montant de l'amende s'élève à :

Dépôt sauvage : 150€, passe à 450 € depuis le 25 mars 2015 (contravention de 3e classe)

Dépôt volontaire à l'aide d'un véhicule : 1500€

Le décret n°2015-337 maintient toutefois une amende de 2e classe en cas de non-respect de la réglementation en matière de collecte d'ordures, portant notamment sur les heures et jours de collecte ou le tri sélectif. La nouvelle contravention de 3e classe pourra être constatée par les agents de police municipale et pourra faire l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € ou d'une amende forfaitaire majorée de 180 €. Le décret permet également la constatation et la forfaitisation pour la contravention de 4e classe réprimant l'entrave à la libre circulation sur la voie publique, qui peut être constituée lorsque, du fait de leur importance, les ordures abandonnées entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage.

3.4 LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

3.4.1 Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

La compétence d'élimination des Ordures Ménagères a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA). Les déchets collectés sont envoyés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Brioules à Treffieux où ils sont enfouis. L'enfouissement concerne uniquement les déchets ménagers résiduels.



Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable, de récupérer les jus polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation pour une valorisation énergétique.



3.4.2 Élimination des déchets collectés en déchèterie

La compétence d'élimination des déchets collectés en déchèterie a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique. Les différents matériaux vont être récupérés par différents prestataires privés comme TRIADIS pour les Déchets Diffus Spécifiques, Envie 44 pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques... A chacun des matériaux sera associée une filière d'élimination :

FLUX DE DECHETS	ENTITES	LIEU DE TRAITEMENT	NATURE DU TRAITEMENT
Déchets ultimes (Tout-venant)	SMCNA	ISDND classe 2 Treffieux (44)	Enfouissement
Gravats	SMCNA	ISDND classe 2 Treffieux (44)	Concassage pour Valorisation matière
Ferrailles	Barbazanges Tri Ou	Plateforme de tri des ferrailles BTO Châteaubriant (44)	Valorisation matière
Cartons	Véolia	Papèteries (France/Espagne)	Valorisation matière
Végétaux	Sede	Plateforme déchèterie De l'Oseraye	Compostage pour Une valorisation matière
Bois	Véolia	plateforme de tri GEVAL à Couëron (44)	Valorisation matière
Fibrociment	Charier	ISDND classe 3 Ecoterre du Cellier (44)	stockage
DEEE	Eco-systèmes	Nantes (Envie 44) Plateforme de regroupement Avant démantèlement Ou regroupement	Valorisation matière
Mobilier	Eco-mobilier	Couëron (44)	Valorisation matière
DDM	Chimirec	Javéné (35)	Incinération
Piles	Corépîle	Saint Jacques de la Lande (35)	Valorisation matière
Papiers	Véolia	Papèteries (France/Espagne)	Valorisation matière
Verres	Saint-Gobain	Verreries nationales	Valorisation matière
Emballages : - Plastiques - Aluminium - Acier - Cartonnettes - Briques alimentaires	Valorplast Suez Brangeon Revipac Revipac	Filières nationales	Valorisation matière

Les cartons sont acheminés vers le quai de transfert de Héric pour ensuite être livrés chez le repeneur. Les autres déchets collectés sont directement livrés sur chacun des exutoires s'y rapportant.

3.4.3 Traitement des Déchets Ménagers Recyclables

De la même manière que les Ordures Ménagères Résiduelles, la compétence de traitement des Déchets Ménagers Recyclables a été confiée au Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique.

Les déchets recyclables (verre, papier et emballage) sont déposés au quai de transfert de Héric pour ensuite être acheminés vers les différents exutoires en FMA (Fond Mouvant Alternatif). Ces types de remorques permettent de transporter d'importants volumes en vrac et ainsi optimiser les coûts de transport. Les autres déchets collectés sont livrés directement chez le repeneur.

3.5 MAINTENANCE ET FOURNITURES

3.5.1 Les bacs à Ordures Ménagères

Les bacs d'Ordures Ménagères appartiennent à la CCN. Ils sont fournis gratuitement aux usagers à leur arrivée sur le territoire ou en remplacement d'un bac hors d'usage. Le volume du bac est réajusté lorsque la composition familiale évolue.

Les bacs à tambour sont sous contrat de maintenance.

3.5.2 Les colonnes de tri sélectif

De la même manière que les bacs d'Ordures Ménagères, les colonnes de tri appartiennent à la CCN. La réparation et la maintenance des colonnes de tri sont assurées par les services techniques de la Communauté de Communes. Elles sont renforcées lors de leur premier passage en maintenance afin de leur assurer une plus longue durée d'utilisation.

Un nettoyage des colonnes de tri est réalisé :

- l'intérieur des colonnes : par un sous-traitant de la société COVED
- l'extérieur : par l'association d'insertion AIRE (Association Intercommunale pour un Retour à l'Emploi) qui effectue également un lasurage des colonnes.

PARTIE 2 :

LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets

4. LE CADRE REGLEMENTAIRE

La grille tarifaire pour l'année 2021 votée en conseil communautaire le 16 décembre 2020 évolue de 5%, Les coûts des levées supplémentaires ainsi que les passages en déchetterie ne sont pas modifiés.

Grille tarifaire 2021 pour les particuliers

VOLUME DU BAC	FORFAIT 2021	LEVÉE SUPPLEMENTAIRE
120 L	120 €	3 €
240 L	159 €	6 €
340 L	191 €	9 €
750 L	277 €	20 €

Grille tarifaire 2021 pour les professionnels

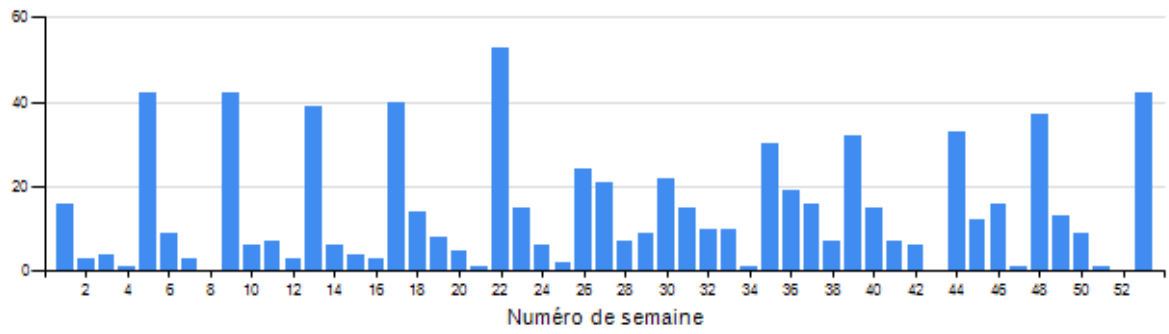
VOLUME DU BAC	FORFAIT 2021	LEVÉE SUPPLEMENTAIRE	PASSAGE EN DECHETTERIE			
			0 à 6	7 à 12	13 à 24	25 et +
120 L	120 €	3 €	0 €	10 €	20 €	30 €
240 L	159 €	6 €	0 €	10 €	20 €	30 €
340 L	191 €	9 €	0 €	10 €	20 €	30 €
750 L	277 €	20 €	0 €	10 €	20 €	30 €

5. LES DONNEES GENERALES

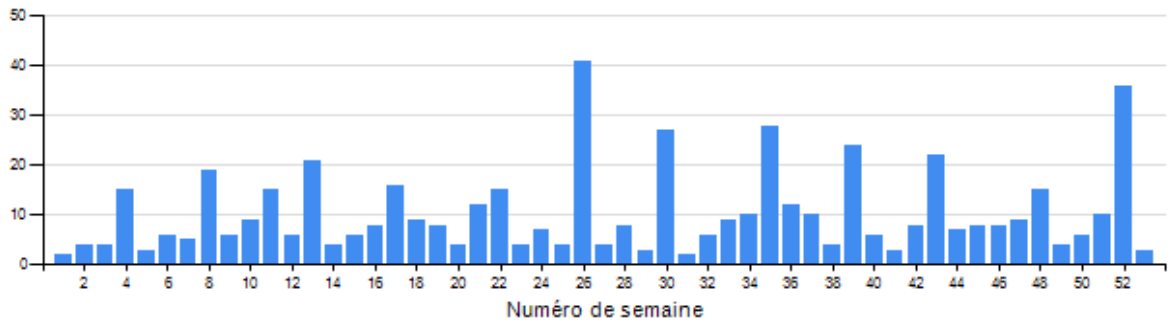
Le nombre d'adresse de production est en hausse importante par rapport à fin 2017 (+148 adresses). L'activité du service liée aux changements de situation des usagers a augmenté de 1,52 %. Cette activité concerne les changements de bacs à ordures ménagères ainsi que la vérification des codes puce sur place.

	1/1/20	31/12/20	1/1/21	31/12/21	Evolution par rapport à 2020
Adresses de production	7106	7263	7263	7475	2,92 %
Contenants attribués à un usager identifié	6823	7025	7025	7201	2,51 %
Emménagements	748		746		-0,27 %
Déménagements	535		537		0,37 %
Nombre d'interventions sur le parc : échanges, dotations, retraits	574 soit une moyenne de 48 interventions par mois				-0,07 %

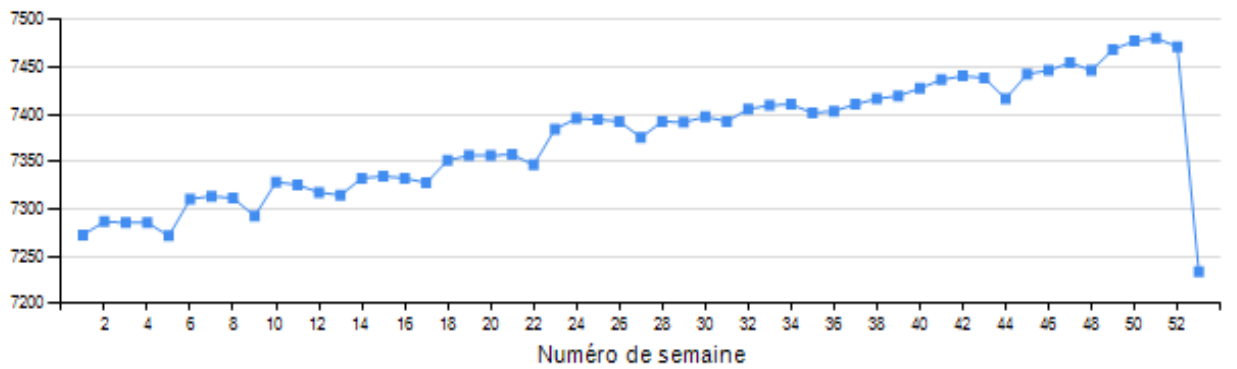
Nombre d'emménagements par semaine



Nombre de déménagements par semaine



Evolution du nombre d'adresses de production



6. L'INFORMATION A L'USAGER

Le service communique régulièrement sur les consignes de tri, les possibilités de réduction des déchets, la compréhension de la facture.

Sur l'année 2021, le service a envoyé 402 courriers.

165 réclamations de collecte ont été enregistrées pour 80 144 levées de bacs à ordures ménagères. Une solution a été apportée pour chacune d'entre elle.

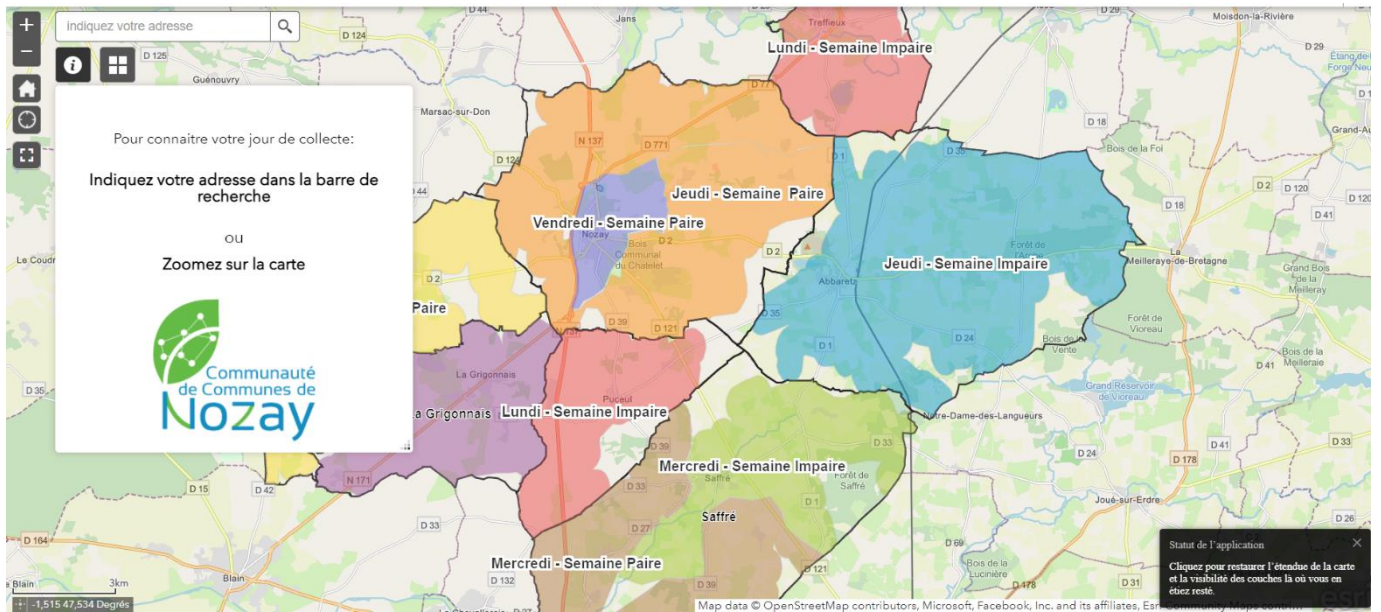
6.1 UNE COMMUNICATION ADAPTEE

Mouvements de population par commune	Nombre d'adresses au 1er janvier		Nombre d'adresses au 31 décembre		Évolution 2020/2021 des adresses au 31/12	Nombre d'emménagements		Évolution 2020/2021 emménagements	Nombre de déménagements		Évolution 2020/2021 déménagements
	2020	2021	2020	2021		2020	2021		2020	2021	
ABBARETZ	890	921	921	940	2,02 %	85	84	-1,18 %	54	66	22,22 %
LA GRIGONNAIS	706	719	719	745	3,49 %	63	76	20,63 %	48	45	-6,25 %
NOZAY	2072	2138	2138	2211	3,30 %	255	273	7,06 %	194	191	-1,55 %
PUCEUL	479	497	497	509	2,36 %	45	42	-6,67 %	27	29	7,41 %
SAFFRE	1672	1707	1707	1734	1,56 %	168	148	-11,90 %	119	115	-3,36 %
TREFFIEUX	409	424	424	420	-0,95 %	44	32	-27,27 %	34	23	-32,35 %
VAY	878	900	900	916	1,75 %	88	92	4,55 %	59	76	28,81 %
TOTAL	7106	7306	7306	7475	2,26 %	748	747	-0,13 %	535	545	1,87 %

Mise en ligne des documents :

- calendrier de collecte par commune
- règlement de collecte des déchets ménagers
- règlement intérieur de la déchèterie de l'Oseraye
- demande de prélèvement automatique (mensuel ou à échéance)
- demande d'un bac à ordures ménagères
- lien permettant la vérification de son jour de collecte des ordures ménagères

<https://paprec.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=dc3b468183d64489b63db39ce090cf4d>



6.1.1 Distribution des différents documents lors de l'inscription de l'utilisateur au service de collecte

- contrat de dotation
- calendrier de collecte de la commune dont dépend l'utilisateur
- grille tarifaire
- règlement de collecte des déchets ménagers
- demande de prélèvement automatique (mensuel ou à échéance)
- réglette de tri des déchets
- sacs de pré collecte des déchets recyclables tels que le papier, les emballages et le verre

Géré par la Communauté de Communes de Nozay, le service de collecte des déchets ménagers est financé au travers de la redevance incitative. Celle-ci est composée :

D'une part fixe :

- collecte des déchets en bac avec un minimum de 12 levées par an
- collecte sélective aux colonnes de tri
- collecte en déchèteries
- frais généraux (administration, entretien, gestion des bacs...)
- traitement de l'ensemble des déchets

D'une part variable :

Au-delà des 12 levées comprises dans le forfait, les levées complémentaires sont facturées à un tarif différent.

Facturation au semestre avec possibilité de régler les factures par :

- chèque à l'ordre du Trésor Public,
- espèces (auprès du Trésor Public de Nort sur Erdre),
- prélèvement automatique mensuel ou à échéance (faire la demande auprès du service déchets de la Communauté de Communes de Nozay).

Le prélèvement mensuel est organisé sur 10 mois (de mars à décembre).

Tarifations 2021

Composition du foyer	Bac ou badge	Forfait	Nombre de levées dans l'année		Lévéé supplémentaire	
			Bac	Badge tambour 30L	Bac	Badge tambour 30L
1 à 3 personnes	120 litres	120€	12	48	3€	1€
4 à 5 personnes	240 litres	159€	12	96	6€	1€
6 personnes et +	340 litres	191€	12	144	9€	1€
Autres producteurs	750 litres	277€	12		20€	
Dépôts déchets exceptionnels						2€

L'abonnement à la redevance incitative, donne accès aux deux déchèteries du territoire pour les particuliers. Pour y accéder, vous devez présenter votre badge, donné lors de votre inscription à la redevance incitative.



Horaires des déchèteries

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
L'Oseraye à Puceul Particuliers et professionnels	Toute l'année (sauf juillet et août)	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h30 14h-18h
	Du 1 ^{er} juillet au 31 août	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-12h30	14h-18h	
Les Briellues à Treffieux Uniquement pour les particuliers	1 ^{er} avril au 30 septembre	13h30-18h		13h30-18h			9h-12h30 12h30-18h Collecte ferraille 1 ^{er} samedi du mois
	1 ^{er} octobre au 31 mars	13h30-17h		13h30-17h			9h-12h30 13h30-17h Collecte ferraille 1 ^{er} samedi du mois

Un meuble, un reste de peinture, de carrelage ?
Votre voisin est peut-être intéressé...
Pensez au site Troc et Vous avant la déchèterie.
Montant des ventes plafonné à 50€

Ne jetez plus, donnez, vendez entre voisins...

Petites Annonces GRATUITES entre voisins !

Communauté de Communes de Nozay
www.trocetvous-ccn.fr

7. LES INDICATEURS FINANCIERS

Le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés est financé par la redevance incitative.

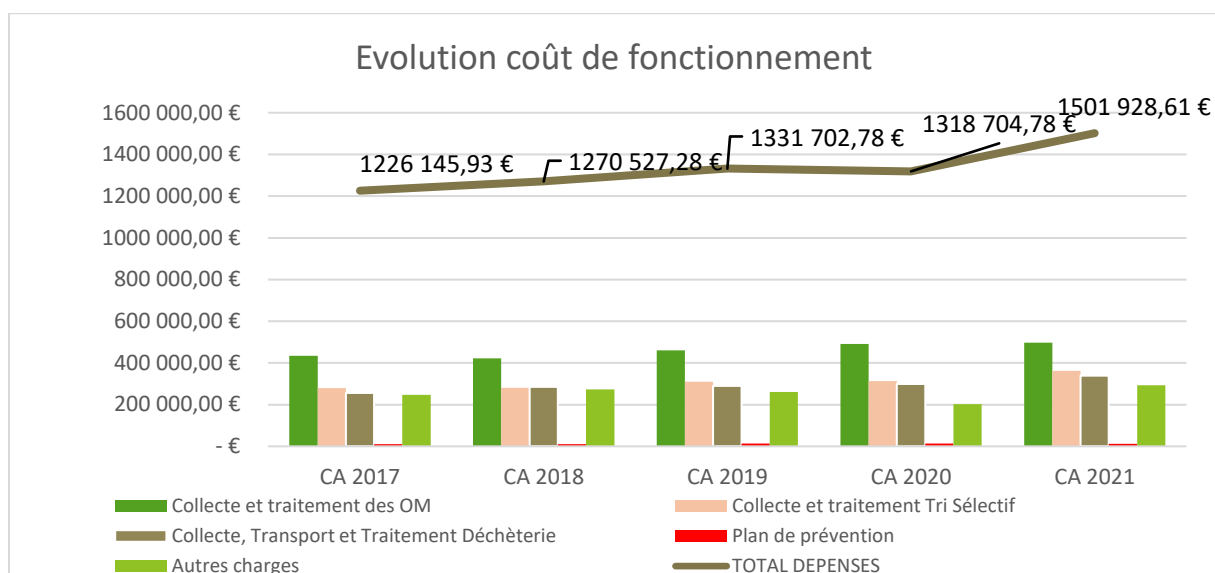
La facture est envoyée à chaque usager au semestre.

7.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

7.1.2 Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution des coûts 2020/2021
Collecte et traitement des OM	433 609,80 €	421 151,94 €	459 837,34 €	490 283,74 €	496 570,39 €	1,28%
Collecte et traitement Tri Sélectif	278 983,51 €	280 904,31 €	309 120,51 €	312 882,30 €	361 712,53 €	15,61%
Collecte, Transport et Traitement Déchèterie	256 731,17 €	285 529,29 €	289 501,42 €	299 141,98 €	339 635,74 €	13,54%
Plan de prévention	9 624,65 €	9 974,11 €	12 695,35 €	13 531,18 €	11 676,26 €	-13,71%
Autres charges	247 196,80 €	272 967,63 €	260 548,16 €	202 865,59 €	292 333,69 €	44,10%
TOTAL DEPENSES	1 226 145,93 €	1 270 527,28 €	1 331 702,78 €	1 318 704,78 €	1 501 928,61 €	13,89%

Coût total CA 2021 = 1 501 928 .61 TTC soit 92.62 €/habitant et 183.72 €/Tonne

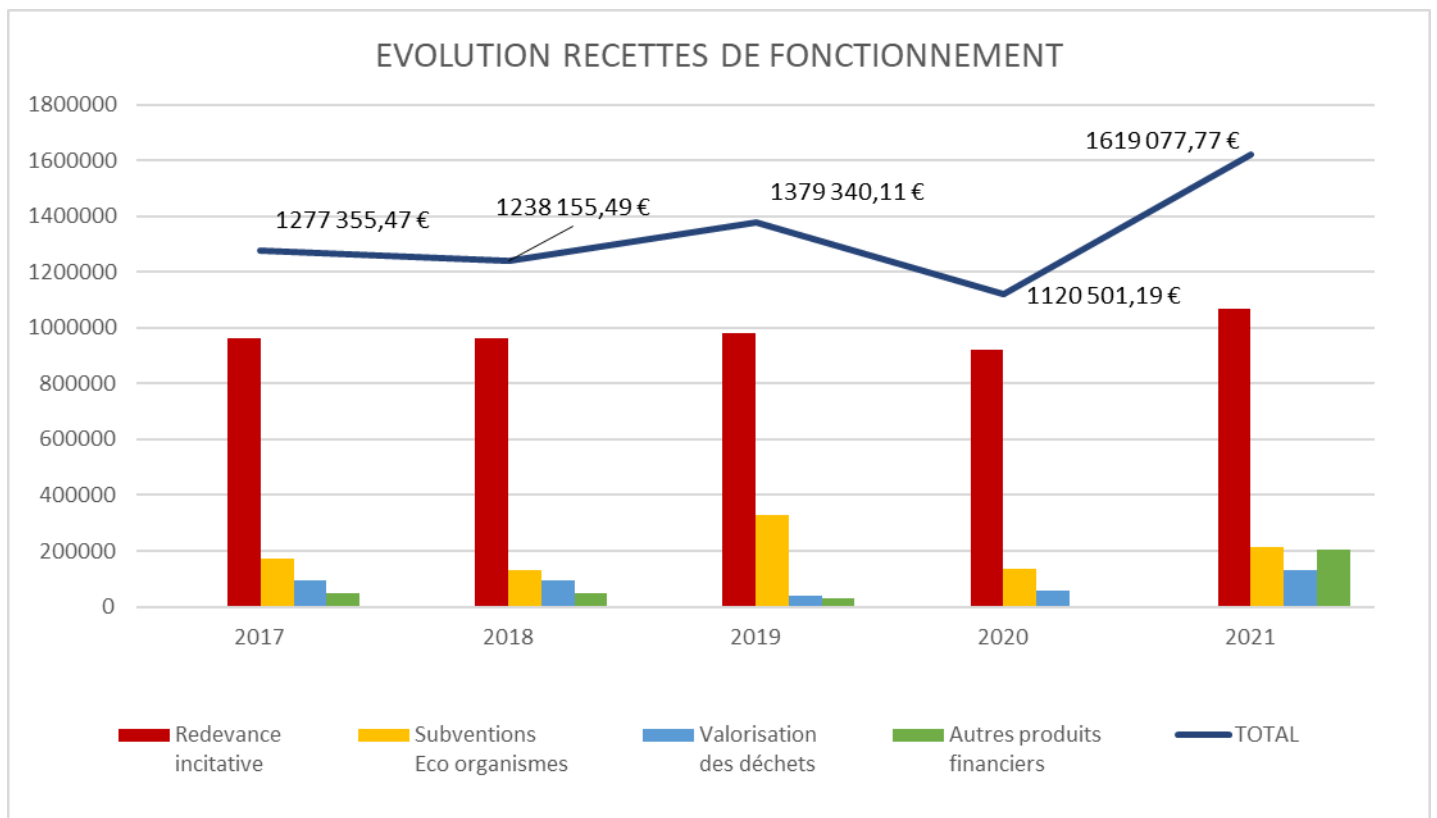


7.1.3 Recettes de fonctionnement

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par différentes recettes et subventions :

- La Redevance Incitative déchets facturée selon les principes déjà évoqués
- Les subventions des éco-organismes dans le cadre du soutien à la valorisation des déchets et à la communication,
- La valorisation directe de certains déchets comme le plastique, le verre, la ferraille....

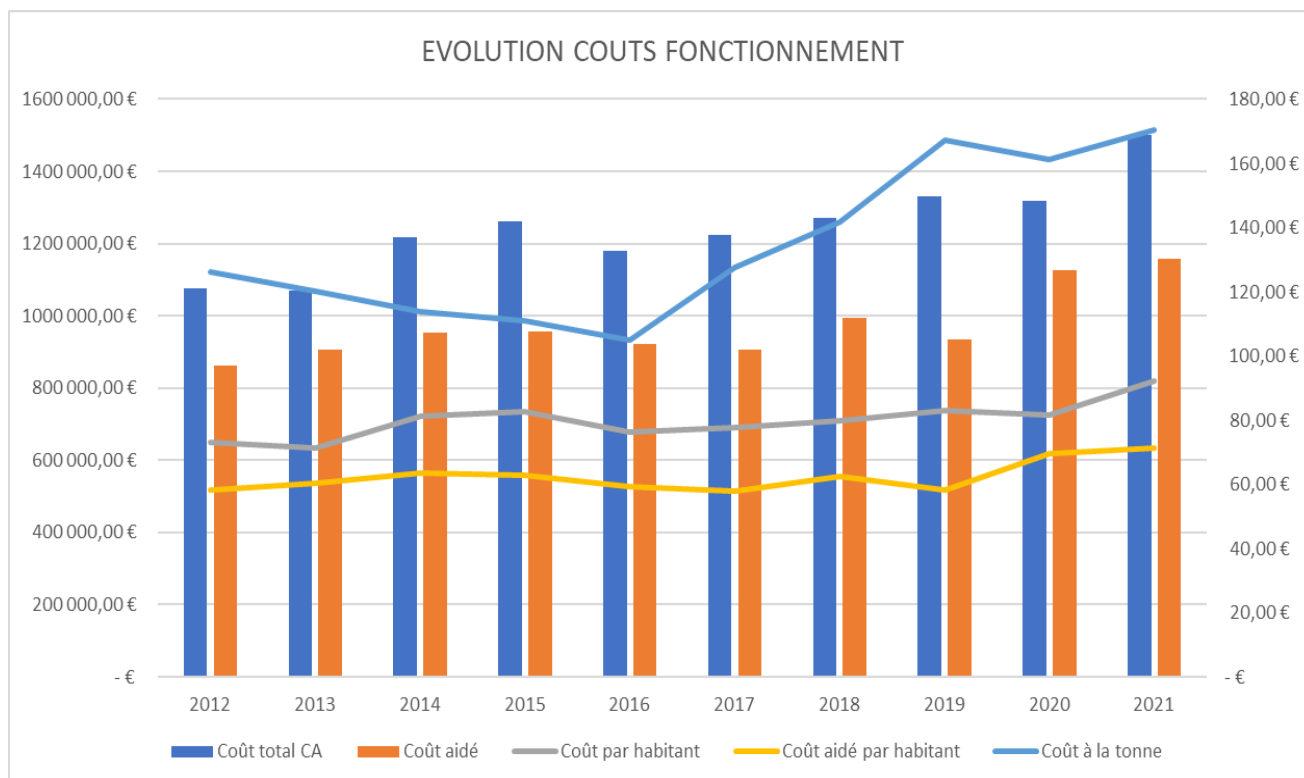
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017/2021	Evolution 2020/2021
Redevance incitative	962 198,02 €	961 566,59 €	980 531,43 €	922 653,95 €	1 068 667,01 €	11 %	15,83 %
Subventions Eco organismes	173 841,66 €	132 590,84 €	328 554,96 €	133 624,48 €	213 002,24 €	23 %	59,40 %
Valorisation des déchets	94 647,00 €	94 793,54 €	39 657,81 €	59 648,43 €	131 690,51 €	39 %	120,78 %
Autres produits financiers	46 668,79 €	49 204,52 €	30 595,91 €	4 574,33 €	205 718,01 €	341 %	4397,23 %
TOTAL	1 277 355,47 €	1 238 155,49 €	1 379 340,11 €	1 120 501,19 €	1 619 077,77 €	27 %	44,50 %



7.1.4 Evolution des coûts de services de fonctionnement

Coûts TTC	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2017/2021	Evolution 2020/2021
Coût total CA	1 222 498,55 €	1 270 575,29 €	1 331 702,78 €	1 318 704,78 €	1 501 928,61 €	22,86 %	13,89 %
Coût aidé	907 341,10 €	993 986,39 €	932 894,10 €	1 125 431,87 €	1 157 235,86 €	27,54 %	2,83 %
Coût par habitant	77,83 €	79,88 €	83,00 €	81,54 €	92,36 €	18,67 %	13,27 %
Coût aidé par habitant	57,77 €	62,49 €	58,14 €	69,59 €	71,17 €	23,20 %	2,26 %
Coût à la tonne	127,62 €	141,80 €	167,37 €	161,31 €	170,47 €	33,57 %	5,68 %

Coût aidé = Coût de fonctionnement – (Recettes barème F Citéo + Recettes valorisation autres)



7.2 LES DEPENSES ET RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

7.2.1 Les dépenses d'Investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Collecte OM	22 261,96 €	11 990,88 €	0,00 €	18 703,55 €	16 888,98 €
Collecte Sélective	11 025,10 €	13 296,28 €	26 052,42 €	12 220,08 €	67 450,42 €
Appel de fond SPL Valor3E	0,00 €	0,00 €	16 044,99 €	0,00 €	0,00 €
Déchèterie	19 266,28 €	44 480,02 €	1 470 729,32 €	132 316,15 €	9 865,84 €
Plan de prévention	7 124,52 €	3 836,28 €	5 849,85 €	5 578,84 €	5 578,84 €
Subvention d'équipement	46 017,55 €	42 217,88 €	28 676,33 €	28 000,00 €	20 333,00 €
Total dépenses	105 695,41 €	115 821,34 €	1 547 352,91 €	196 818,62 €	120 117,08 €
Coût par habitant	6,73 €	7,28 €	96,44 €	12,17 €	7,39 €
Coût à la tonne	11,03 €	12,93 €	194,48 €	24,08 €	13,63 €

Coût total CA 2021 = 120117.08 € TTC soit 7.39 €/habitant

Les investissements principaux sur 2021 ont concerné l'achat de colonnes de tri sélectif et de bacs à ordures ménagères. L'acquisition des colonnes de tri et bacs pour la collecte est une dépense d'investissement inhérente au bon fonctionnement du service qui suit les mouvements de population du territoire.

7.2.2 Les recettes d'Investissement

La section Investissement est financée par les subventions, l'excédent de fonctionnement, le FCTVA :

Recettes TTC en €	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2017/2020	Évolution 2020/2021
Subventions	46 017,55 €	0,00 €	217 979,60 €	272 700,00 €	-00 €	-100,00 %	-100,00 %
FCTVA	470,17 €	4 440,87 €	111 686,95 €	135 018,05 €	19 441,00 €	4034,89 %	-85,60 %
Amortissements	111 965,19 €	130 025,16 €	158 961,49 €	90 397,23 €	140 000,00 €	25,04 %	54,87 %
Emprunt	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	-00 €	0,00 %	0,00 %
Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €	569 946,89 €	100,00 %	100,00 %
TOTAL	158 452,91 €	134 466,03 €	1 388 628,04 €	498 115,28 €	729 387,89 €	360,32 %	46,43 %
Coût par habitant	10,09 €	8,45 €	86,55 €	30,80 €	44,86 €	344,64 %	46%
Coût à la tonne	16,54 €	15,01 €	174,53 €	60,93 €	82,79 €	400,47 %	36%